

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. XI

MONTRÉAL, OCTOBRE 1892

No 6

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection de municipalités scolaires — Nominations diverses, etc. — Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, séance du 28 sept. dernier — Examen des aspirants à l'étude de la médecine, séance du 2 sept. dernier. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Elaboration de la connaissance, etc. — Physique, *Evaporation* — Botanique, *Famille des composées* — Lecture expliquée, *Le Cheval et le Loup* — Analyse littéraire, *La fenaison* — Dictées d'orthographe usuelle — Phrases à corriger — Exercices de calcul. — TRIBUNE LIBRE : La mouche des cornes. — LECTURE POUR TOUS : Education des garçons. — Les finances du Canada — Les sauvages du Canada. — BIBLIOGRAPHIE : Publication reçue. — Variétés. — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

Actes et Documents officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 9 septembre courant (1892), de nommer M. Alfred Lemay, syndic d'écoles pour la municipalité de Grenville No 1, comté d'Argenteuil, en remplacement de lui-même. — *Gazette officielle*, 17 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 8 septembre courant (1892) de nommer MM. George Patterson et William Stanley, commissaires d'écoles pour la Baie Sud de Gaspé, dans le comté de Gaspé, en remplacement d'eux-mêmes, leur terme d'office étant expiré. — *Gazette officielle*, 17 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer, le 17 septembre courant (1892), M. Denis Element, commissaire d'écoles de Douglastown, comté de Gaspé, en remplacement de Peter Mahar. — *Gazette officielle*, 24 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer le 14 septembre courant (1892), M. Casimir Boivin, commissaire d'écoles de la municipalité de Sainte-Adèle, comté de Terrebonne, en remplacement de M. Michel Legault, dont le terme d'office est expiré. — *Gazette officielle*, 24 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer, le 28 septembre dernier (1892), M. Honoré Chauvette, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Lazare, comté de Vaudreuil, en remplacement du Rev. M. Chaput, qui a quitté cette municipalité. — *Gazette officielle*, 1er octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer, le 22 septembre dernier (1892), M. Maxime Lacasse, commissaire d'écoles de la municipalité de Sainte-Anastasia de Nelson, comté de Mégantic, en remplacement de M. Philias Boucher, dont le terme d'office est expiré. — *Gazette officielle*, 1er octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Dissolution de la dissidence de "Bolton Ouest," dans le comté de Brôme.

Ordre en Conseil du 27 septembre 1892

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'ordonner, qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité de "Bolton Ouest," dans le comté de Brôme, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de Bolton Ouest, dans le dit comté de Brôme, est dissoute, et elle est par

les présentes dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

28 septembre 1892.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 30 septembre dernier (1892), de nommer M. Samuel Barton, commissaire d'écoles pour la municipalité de Lowe-Sud, comté d'Ottawa, en remplacement de M. William Brookes, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 8 octobre courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 23 septembre dernier (1892), de changer le nom de la municipalité scolaire de Settrington, comté de Charlevoix, érigée par proclamation du 18 juillet 1845, en substituant au nom de Settrington celui de "Saint-Hilarion".—*Gazette officielle*, 8 octobre courant.

COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance du 28 septembre 1892.

Présents : — Le Surintendant, président,
Mgr l'archevêque de Cyrène,
représentant S. E. le cardinal Taschereau,
Mgr l'archevêque de Montréal,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Sherbrooke,
" " de Saint-Hyacinthe,
" " de Nicolet,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" le vicaire-apostolique de Pontiac,
L'honorable M. L.-R. Masson,
" " juge Jetté,
" " F. Langelier,
" " H. Archambault,

M. P.-S. Murphy,
" Eugène Crépeau,
" H.-R. Gray,
" le docteur Leprohon.

Lecture d'une lettre de Son Eminence le cardinal Taschereau, par laquelle, pour cause de santé, il délègue à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, son coadjuteur, ses pouvoirs comme membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de préparer un mode de distribution du fonds de l'Education supérieure est adoptée :

Sous-comité chargé d'établir un mode de distribution du fonds de l'Education supérieure.

Session du 27 septembre 1892.

Présents : — L'honorable L.-R. Masson, président, Mgr l'évêque de Rimouski et M. le Surintendant.

Ce sous-comité croit devoir exprimer l'opinion que, tant que la nomination d'un inspecteur général telle que recommandée par résolution du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 24 septembre 1890 n'aura pas été faite, il sera impossible de mettre à exécution la résolution adoptée à la séance en date du même jour, concernant la distribution du fonds de l'Education supérieure

Et le sous-comité s'ajourne.

(Signé) L.-R. Masson,
Président.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe est adopté :

Sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Séance du 28 septembre 1892.

Présents : — Mgr l'évêque de Sherbrooke, président, Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable F. Langelier, M. P.-S. Murphy et M. le Surintendant.

I — L'Arithmétique élémentaire par MM. Kirkland & Scott, traduction de M. U.-E. Archambault, Lévis, Mercier & Cie, libraires-éditeurs. — Approuvée.

II — Livres présentés par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal :

1 — Le "Syllabaire gradué," édition de 1890 ; "l'Abrégé d'Histoire sainte," édition de 1891 ; "l'Histoire du Canada," édition de 1890, publiés par M. C.-O. Beauchemin & Fils, Montréal, sont approuvés à la condition que ces livres soient imprimés sur du papier de meilleure qualité et illustrés ;

2 — "Géographie, cours primaire et intermédiaire," et "Géographie, cours supérieur," éditions de 1891, publiée par MM. C.-O. Beauchemin & fils, Montréal, sont approuvées à la condition que, dans la prochaine édition, les principales lignes de chemin de fer des différents pays soient indiquées et que le texte soit révisé attentivement, de façon à ce qu'il soit tenu compte des changements qui ont eu lieu depuis plusieurs années dans les limites de certains pays.

3. — "Cartographie."—Approuvé.

III — Le sous-comité ne croit pas devoir donner une recommandation spéciale aux traités d'Hygiène de M. le docteur Desroches qu'il a déjà approuvés.

(Signé)
Antoine, évêque de Sherbrooke.

Sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu : "Que le sous-comité pour l'examen des livres de classe soit chargé d'étudier la question d'un choix spécial des livres d'école actuellement en usage ou approuvés, dans le but de recommander spécialement et d'arriver à substituer finalement à ces livres, dans un délai aussi court que possible, lorsque le texte est également bon, les

"livres les mieux imprimés, et contenant le plus grand nombre de vignettes et gravures propres à attirer et à fixer l'attention des élèves."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'honorable F. Langelier, Mgr Bégin est nommé membre du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe, en remplacement de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles est lu et adopté :

Dixième session du sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur des écoles catholiques, tenue à l'École normale Laval.

Québec, le 31 août et le 1er sept. 1892.

Présents : — M. P.-S. Murphy, président, M. l'abbé Rouleau, MM. F.-X. Drouin et F.-X. Toussaint, et M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval, agissant comme examinateur-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Trois candidats sont admis à subir l'examen, savoir : MM. Joseph-Evariste Genest-LaBarre, Georges-Paul-Emile Falardeau et Louis-Abdon Guay, les deux derniers ayant obtenu l'autorisation de tenter une nouvelle épreuve sur les matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu des notes qui leur semblaient suffisamment satisfaisantes à l'examen qu'ils ont subi précédemment.

Ils ont obtenu les notes qui suivent : MM. Génest-LaBarre et L.-A. Guay "avec distinction," et M. G.-P.-E. Falardeau "avec grande distinction."

Le rapport ci-dessus est lu et accepté.

(Signé)
P.-S. Murphy,
Paul de Cazes.

L'honorable M. L.-R. Masson, secondé

par l'honorable juge Jetté, propose la motion qui suit :

“Attendu que, le 23 septembre 1890, ce Comité a approuvé la recommandation de l'un de ses sous-comités se prononçant en faveur de la nomination d'un inspecteur général des écoles, dont le devoir serait spécialement, sous la direction du Surintendant, de surveiller le travail des inspecteurs d'écoles et de remplir toutes les autres fonctions qui pourraient lui être attribuées par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique ou le Surintendant.

“Attendu qu'il est à propos de donner suite au plus tôt à cette résolution renouvelée à la séance du 25 septembre 1890 :

“Il est résolu que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de donner son assentiment à la nomination d'un inspecteur général des écoles dont les devoirs seront, entre autres, sous la direction du Surintendant de l'Instruction publique, de surveiller et contrôler le travail des inspecteurs d'écoles, et, par des visites et inspections aussi souvent répétées que l'exigera le service, de s'assurer s'il y a uniformité d'appréciation dans les rapports que les inspecteurs ont à faire des écoles sous leur surveillance.”

Cette motion est adoptée sur la division suivante :

Pour : — Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, l'honorable L.-R. Masson, l'honorable juge Jetté, l'honorable F. Langelier, l'honorable H. Archambault, M. P.-S. Murphy, M. H.-R. Gray et M. le docteur Leprohon. — (12).

Contre : — Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, M. Eugène Crépeau. — (7).

Sur proposition de l'honorable M. L.-R. Masson, secondé par Mgr l'archevêque

de Cyrène, la motion suivante est adoptée :

“Afin de stimuler le zèle, et, en une certaine mesure, améliorer la position des membres laïcs du corps enseignant, qu'il soit résolu :

1. “Qu'une gratification soit offerte aux instituteurs et aux institutrices laïcs des écoles élémentaires qui auront rempli leurs devoirs avec le plus de zèle et d'intelligence, qui auront enseigné toutes les matières du programme d'études, qui se seront conformés fidèlement aux règlements des comités du Conseil de l'Instruction publique et qui auront obtenu les meilleurs résultats, le tout sous tels règlements qui seront faits par les comités du Conseil de l'Instruction publique ;

2. “Que le gouvernement soit prié de faire mettre une somme suffisante à cette fin, à la disposition du Conseil de l'Instruction publique.”

La motion qui suit proposée par l'honorable M. L.-R. Masson, secondée par l'honorable M. F. Langelier est soumise à la considération du Comité :

“Aucune personne ne devrait enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire subventionnée par le Gouvernement sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner.

“Toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de ans, devrait être tenue d'obtenir un brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement.

“Les examinateurs des religieuses-institutrices devront être des ecclésiastiques approuvés par l'évêque du diocèse des candidats.”

“Son Honneur le Lieutenant-gouverneur en Conseil est respectueusement prié de faire soumettre à la Législature tels amendements aux lois scolaires qu'il jugera convenables, pour les fins de la présente.”

Sur proposition de Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, secondé par l'honorable M. Masson, la discussion de cette motion est remise à la session du mois de mai prochain.

Sur proposition de l'honorable M. F. Langelier, secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, il est résolu :

“ Que dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement et afin de suppléer au manque de connaissances pédagogiques de la plupart des instituteurs et institutrices qui n'ont pas suivi de cours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors de leur première tournée d'inspection, une conférence pédagogique dans chacune des municipalités de leurs districts ;

“ Que ces conférences, qui dureraient deux jours, devraient être faites suivant un programme et des instructions qui seraient fournis à l'inspecteur par les comités du Conseil de l'Instruction publique ;

“ Que l'inspecteur d'écoles recevrait trois piastres, (\$3.00) pour les deux jours de conférences ;

“ Que, dans le cas où il y aurait plusieurs municipalités scolaires dans une paroisse, une seule conférence serait faite pour tous les instituteurs et institutrices de cette paroisse ;

“ Que l'inspecteur d'écoles emploierait l'après-midi de la seconde journée de la conférence, à interroger les instituteurs et les institutrices qui l'auraient suivie, afin de se rendre compte du degré de compétence de chacun d'eux ;

“ Que des certificats seraient délivrés par l'inspecteur aux maîtres et aux maîtresses qui auraient suivi ces conférences, constatant : 1. qu'ils ont assisté aux séances ; 2. qu'ils ont profité des explications qui leur ont été données ;

“ Que le gouvernement soit prié de faire voter par la législature, une somme suffisante pour mettre ce projet à exécution.”

Le Comité recommande :

1. Que M. Joseph-Zoël Dubeau soit nommé inspecteur d'écoles pour le district d'inspection nouvellement établi, comprenant le comté de L'Islet et le comté de Kamouraska, moins les municipalités de St-Alexandre et de Pohéngamook ;

2. Que M. Marie-Joseph Curot soit nommé inspecteur d'écoles pour le district

d'inspection nouvellement établi, comprenant les comtés de Stanstead et de Compton, plus les municipalités de Lambton, St-Evariste, St-Honoré, St-Sébastien, Ste-Agnès, St-Samuel, et les cantons de Dorset, de Marlow et de Risborough, dans le comté de Beauce ;

3. Que M. Louis-Hector Bellerose soit nommé inspecteur d'écoles pour le district d'inspection nouvellement établi, comprenant le comté d'Arthabaska, moins les municipalités de Ste-Clothilde, St-Albert, Ste-Elizabeth, St-Médard et Tingwick ; les municipalités de St-Pierres-Becquets, Ste-Sophie-de-Lévrard, Gentilly et Ste-Marie-de-Blandford, dans le comté de Nicolet ; et les municipalités de Leeds et de St-Adrien d'Irlande, dans le comté de Mégantic ;

4. Que M. Joseph-Onésime Thibault soit nommé inspecteur d'écoles pour le district d'inspection nouvellement établi, comprenant le comté d'Argenteuil, la partie est du comté d'Ottawa jusqu'à la vallée de la rivière du “ Lièvre ” inclusivement, et les municipalités de St-Faustin et de St-Jovite, dans le comté de Terrebonne.

Le Comité recommande l'adoption du tableau préparé par M. le Surintendant de l'Instruction publique, comprenant les districts d'inspection tels que délimités en raison de la nouvelle division qui en a été faite et les noms des inspecteurs auxquels ils sont attribués.

Le Comité recommande que les examens du bureau d'examineurs de Hull aient lieu à l'avenir les seconds mardis de février, juin et octobre, au lieu des seconds mardis des mois de mars, juillet et novembre.

Le Comité recommande :

1o. Que le révérend M. Grégoire-Auguste Picotte, le révérend Thomas-Napoléon Lemoyne et M. Jean-Omer Lachapelle soient nommés membres du bureau d'examineurs de Portage-du-Fort, en remplacement, le premier, de T.-C. Gaboury, écr., M. D., le second de L.-A. Gaboury, écr. avocat, et le troisième de David-R. Berry ;

2o. Que le révérend Félix Sirois soit nommé membre du bureau d'examina-

teurs de Gaspé, en remplacement du révérend M. Alph. Bélanger ;

3o. Que M. le curé Gendron et M. le docteur J.-E. Tremblay soient nommés membres du bureau d'examineurs de Pointe-aux-Esquimaux, en remplacement, le premier de Mgr F.-X. Bossé, et le second de M. Placide Vigneau ;

4o. Que M. Elzear Ouellet soit nommé membre du bureau d'examineurs du bureau du Lac-St-Jean, en remplacement du révérend M. Leclerc.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, il est résolu :

"Qu'à compter du mois de septembre prochain, les sessions du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique aient lieu comme suit : 1o La session du printemps, le deuxième mercredi du mois de mai ; 2o la session de l'automne, le mercredi précédant les quatre-temps."

Le Comité recommande, sur proposition de Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, que le bureau d'examineurs du Portage-du-Fort soit autorisé à délivrer dorénavant des diplômes d'école modèle.

Le Comité ne peut pas prendre en considération la demande qui lui est faite par le bureau d'examineurs de Saguenay, n'ayant pas à sa disposition de fonds pour les fins proposées.

Séance du 29 septembre.

Présents : — Les mêmes, moins Mgr de Rimouski.

Lecture de requêtes de "l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval" et de "l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier" demandant que l'article 2040 des Statuts refondus de Québec soit amendé de façon à ce que le traitement des instituteurs et des institutrices soit payé mensuellement au lieu de tous les six mois.

Le Comité recommande au Gouvernement de vouloir bien considérer favorablement cette demande.

Suivant la demande qui lui a été faite,

le Comité autorise l'école modèle des Frères de l'Instruction chrétienne de Ste-Scholastique à prendre le titre d'ACADÉMIE, et l'école des Frères de St-Henri-de-Mascouche à prendre le titre d'ÉCOLE MODÈLE.

Après avoir pris en considération la demande qui lui est adressée par M. le directeur du collège de Joliette, le Comité déclare qu'il n'y a pas lieu de changer les montants qu'il a cru devoir attribuer aux collèges classiques dans une de ses séances précédentes.

Prenant en considération les lettres de M. J.-B.-H. Beauregard, le Comité autorise M. le Surintendant à payer aux commissaires d'écoles des municipalités de St-Athanase, et d'Iberville les arrérages des subventions qui ont été retenues.

L'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, propose, et il est résolu :

"Attendu qu'à la séance de ce Comité du 24 septembre 1890, il a été adopté diverses résolutions exprimant le désir qu'une certaine direction soit suivie par les maisons d'éducation pour l'enseignement du français et de l'anglais, la prononciation française, la bonne tenue et l'éducation des élèves :

"Le Surintendant soit prié de mettre devant ce Comité, à sa prochaine session, les renseignements suivants : Si ces résolutions ont été communiquées aux diverses maisons d'éducation de la Province, si elles en ont accusé réception et dans quels termes, et si elles ont fait quelque chose dans le sens des solutions adoptées."

Le Comité recommande à M. le Surintendant d'adresser une lettre circulaire aux maisons d'éducation supérieure pour leur indiquer la manière de faire exactement leur rapport annuel, afin d'éviter les divergences que l'on remarque quelquefois entre les renseignements fournis par ces rapports et ceux donnés par les inspecteurs d'écoles.

Sur proposition de Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, il est décidé que les allocations accordées sur le fonds de l'Éducation supérieure seront les mêmes que pour

l'année précédente ; le Surintendant étant autorisé à retrancher la subvention aux maisons d'éducation qui n'y ont pas droit et à accorder une somme de vingt piastres à celles qui la demandent pour la première fois.

Le Comité fait la distribution des allocations aux municipalités pauvres.

Le Comité recommande que les listes des subventions sur le fonds de l'Éducation supérieure et sur celui des municipalités pauvres soient prises en considération par le gouvernement.

Et le comité s'ajourne.

Copie conforme,

PAUL DE CAZES.

COLLÈGE DES MÉDECINS
ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE.

Québec, 22 septembre 1892.

FRANÇAIS.

I. Analyser la fable : *Le Loup et le Chien*—Quelle en est la morale ?

II. (a) Le loup rencontre un dogue aussi puissant que ^{[beau,}
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.
L'attaquer, le mettre en quartiers,
Sire loup l'eût fait volontiers ;

(b) Le Loup reprit : Que me faudra-t-il faire ?
Presque rien, dit le chien : donner la chasse aux gens
Portants bâtons et mendians ;
Flatter ceux du logis, à son maître complaire,
Moyennant quoi votre salaire
Sera force reliefs de toutes les façons,
Os de poulets, os de pigeons ;
Sans parler de mainte caresse.

III. 1. Quelle différence y a-t-il entre les trois mots *Dogue*, *Chien* et *Mâtin* que Lafontaine emploie dans cette fable ?

2. Quel est le sens du mot *poli* et de l'expression : *le mettre en quartiers*, dans l'extrait (a), et de *force* dans (b) ?
Donnez l'étymologie du mot *fourvoyé*.

3. Analysez les deux derniers vers de l'extrait (a).

4. A quel mode et à quel temps *eût* prend-il un accent circonflexe ?

5. Y a-t-il une différence entre *donner la chasse* et *chasser* ? Quel est la signification du mot *reliefs* ? Ce mot a-t-il quelquefois un autre sens ?

6. L'orthographe de *portants* (troisième vers de b) est-elle correcte ? Comment distinguez-vous le participe présent de l'adjectif verbal, et quelle est la règle de l'accord de ces deux mots ?

7. Pourquoi Lafontaine écrit-il *mainte caresse* au singulier au lieu du pluriel ? Est-ce que le pluriel ne serait pas préférable ?

8. Quelles espèces de mots sont *volontiers*, *gens*, *moyennant* et *sans* ?

9. Quel est, dans cette fable, le vers qui est passé en proverbe ?

ANGLAIS.

1. Traduisez, *sans changer la construction, quand cela ne sera pas nécessaire* :

(A) Columbus was moderate and simple in diet and apparel, eloquent in discourse, engaging and affable with strangers, and his amiableness and suavity in domestic life strongly attached his household to his person. His temper was naturally irritable ; but he subdued it by the magnanimity of his spirit, comporting himself with a courteous and gentle gravity, and never indulging in any intemperance of language. Throughout his life he was noted for strict attention to the offices of religion, observing rigorously the fasts and ceremonies of the church ; nor did his piety consist in mere forms, but partook of that lofty and solemn enthusiasm with which his whole character was strongly tinctured.

(B) On their way back, they for the first time witnessed the use of a weed, which the ingenious caprice of man has since converted into a universal luxury, in defiance of the opposition of the senses. They beheld several of the natives going about with firebrands in their hands, and certain dried herbs which they rolled up in a leaf, and, lighting one end, put the other in their mouths, and continued exhaling and puffing out the smoke. A roll of this kind they called a tobacco, a name since transferred to the plant of which the rolls were made. The Spaniards, although prepared to meet with wonders, were struck with astonishment at this

singular and apparently nauseous indulgence.

2. La troisième personne du singulier du singulier du Présent de l'Indicatif du verbe se forme d'après les mêmes règles, et presque avec les mêmes exceptions, que le pluriel des noms. Donnez-en des exemples.

3. Faites une liste des verbes auxiliaires de la langue anglaise.

4. Donnez la forme progressive et la forme emphatique du Passé de l'Indicatif du verbe *to come*.

5. Ecrivez le pluriel des mots *this, that, life, man, leaf, luxury* ; écrivez aussi le possessif singulier des trois derniers de ces mots.

6. Donnez, par ordre, le Présent, le Passé Défini et le Participe Passé des verbes *did, partook, going, beheld, made, meet, struck*.

7. Traduisez, par des idiotismes anglais, les phrases suivantes :—

(a) Je dois me rendre chez moi à huit heures au plus tard.

(b) Ce sont mes cousins qui viennent d'arriver.

(c) Nous n'en voulons à personne.

LATIN.

1. Translate :—

(a) *Cæsar certior factus ab Titurio omnem equitatum et levis armaturæ Numidas, funditores sagittarique pontem transducit atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum est. Hostes impeditos nostri in flumine aggressi magnum eorum numerum occiderunt: per eorum corpora reliquos audacissime transire conantes multitudine telorum repulerunt; primos qui transierant equitatu circumventos interfecerunt. Hostes, ubi et de expugnando oppido et de flumine transeundo spem se fefelisse intellexerunt neque nostros in locum iniquiorem progredi pugnandi causa viderunt, atque ipsos res frumentaria deficere cepit, concilio convocato constituerunt optimum esse domum suam quemque reverti, et quorum in fines*

primum Romani exercitum introduxissent, ad eos defendendos undique convenirent, ut potius in suis quam in alienis finibus decertarent et domesticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam sententiam cum reliquis causis hæc quoque ratio eos deduxit, quod Divitiarum atque Æduos finibus Bellovacorum adpropinquare cognoverant: his persuaderi ut diutius morarentur neque suis auxilium ferrent non poterat.

(b) *Crescentem sequitur cura pecuniam Majorum que famas. Jure perhorri Late conspicuum tollere verticem, Mæcenæ, equitum decus, Quanto quisque sibi plura negaverit, A Dis plura feret: nil cupientium Nudus castra peto et transfuga divitum Partes linquere gestio, Contemptæ dominus splendidior rei, Quam si quidquid arat impiger Apulus Occultare meis dicerer horreis, Magnas inter opes inops. Puræ rivus aquæ silvæque jugerum Paucorum et segetis certa fides meos Fulgentem imperio fertilis Africa, Fallit sorte beator. Quamquam nec Calabræ mella ferunt apes. Nec Læstrygonia Bacchus in amphora Languescit mihi nec pinguis Gallicis Crescunt vellera pascuis, Importuna tamen pauperis abest, Nec, si plura velim, tu dare deneges, Contracto melius parva cupidine Vectigalia porrigam, Quam si Mygdonis regnum Alyattei Campis continuem. Multa petentibus Desunt multa: bene est, cui Deus obtulit Parca, quod satis est, manu.*

(c) *Lucus in urbe fuit mediâ, lætissimus umbræ. Quo primum jactati undis et turbine, Pœni Effodere loco signum, quod regia Juno Monstrârat, caput acris equi; sic nam fore bello Egregiam, et facilem victu per sæcula gentem. Hic templum Junoni ingens Sidonia Dido Condebat, donis opulentum et numine divæ; Ærea cui gradibus surgebant limina, nexæque Ære trabes; foribus cardo stridebat aënis. Hoc primum in luco nova res oblata timorem Lenit; hic primum Æneas sperare salutem Ausus, et afflictis melius confidere rebus. Namque, sub ingenti lustæ dum singula templo, Reginam opperiens; dum, quæ fortuna sit urbi, Artificumque manus inter se, operumque laborem Miratur, videt Iliacas ex ordine pugnâs, Bellaque jam famâ totura vulgata per orbem, Atridas, Priamumque, et sævum ambobus Achillem. Constitit, et lacrimans, Quis jam locus, inquit, Achate. Quæ regio in terris nostri non plena laboris? En Priamus! Sunt hic etiam sua præmia laudi; Sunt lacrimæ rerum, et mentem mortalia taugunt. Solve metus: feret hæc aliquid tibi fama salutem. Sic ait, atque animum picturâ pascit inani. Multa gemens, largoque humectat flumine vultum.*

HISTOIRE

I. Nommez la première et la dernière bataille de la guerre du Péloponèse—Quelles étaient les forces opposées? Qui commandait chaque armée?

Nommez les douze Césars—Le meilleur d'entre eux—Décrivez en peu de mots son caractère.

II. Qu'entend-on par la Terreur en France ? le Directeur ? Qu'était Robespierre ? Sous quel roi la France a-t-elle été divisée en départements ?

III. Nommez les deux dispositions les plus importantes de la Grande Charte. Qu'entend-on par la Pétition des droits ?

A quelle date se forma le Dominion ? Par quelle autorité ? De quelles provinces se compose-t-il ? Quelle est la disposition la plus importante de l'acte d'Union ? Pourquoi ?

BELLES-LETTRES

I. Définition et objet de l'apologue. Style et moralité de l'apologue.

II. Définition et importance de l'éloquence politique. Qualités que doit avoir l'orateur politique.

III. Principaux auteurs qui ont cultivé la poésie lyrique chez les Français et les Anglais. Dire quand ils ont vécu, énumérer leurs principaux ouvrages et donner une courte appréciation de leur style.

PHILOSOPHIE

I. Définir les expressions suivantes : Idée concrète, idée abstraite, terme équivoque, terme univoque, proposition simple et composée, conscience morale, liberté des cultes et liberté de conscience.

II. Enumérer et démontrer les règles qui se rapportent aux termes des syllogismes, avec un exemple pour chacune d'elles.

III. Le sens commun est-il un critérium de vérité ? Expliquer et démontrer la réponse.

IV. En quoi consiste l'ontologisme de Malebranche ? Réfutez-le.

V. D'où provient la moralité des actions humaines ? Démontrer la réponse.

GÉOGRAPHIE

I. Nommez les rivières, les lacs, les canaux qu'on doit traverser dans un voyage d'Halifax à Chicago. Quels états et quelles provinces sont situés sur ces eaux ? Quelles sont les capitales de ces états et de ces provinces ?

II. Où se trouvent les villes suivantes, et quelle en est la population : le Caire,

Constantinople, St-Petersbourg, Melbourne, Pékin, Madrid, Turin, Dublin, Edimbourg, Mexico.

III. Quelles chaînes de montagnes séparent l'Europe de l'Asie ? la Chine de l'Inde ? la France de l'Espagne ? Nommez les plus hautes cimes de chacune d'elles.

IV. Quelles sont les rivières qui se jettent dans le golfe du Mexique ?

V. Quelles sont les principales exportations du Canada ? Où sont-elles produites ?

ARITHMÉTIQUE

I. On a un liquide alcoolique contenant 94 % en volume d'alcool pur et absolu, c'est-à-dire 74 degrés centésimaux ; on y ajoute assez d'eau pour tripler son volume. On demande le pourcentage en alcool pur et absolu du mélange, et le liquide final.

II. On emploie 30 grains d'un certain alcoolide ; on y ajoute une quantité convenable de sucre, de gommé, etc. On demande en combien de pilules il faudrait diviser la masse pour que chaque pilule contint 1/8 du grain, et quel sera le nombre de pilules à prendre par jour, si la dose caustique d'alcoolide doit être 1/2 grain.

III. Extraire la racine carrée de 0.3025. Ecrire la 5e puissance de 10.

IV. Quand le poids de l'air est représenté par 1, le poids de la vapeur d'eau est alors représenté par 5/8 ; or, on prend un volume déterminé d'air, disons 1 pied cube, et cet air pèse 0.0805 lbs. : quel sera le poids d'un volume de vapeur d'eau ?

GÉOMÉTRIE

I. Quand deux triangles sont-ils égaux ? Donnez les cas d'égalité.

II. Les dimensions d'une salle sont 96 pieds de large, 48 de long, et 30 de hauteur. Quel est son volume en pieds cubes et le poids de l'air qui y est contenu, sachant que le pied cube d'air sec, dans les conditions ordinaires de pression et de température, pèse 0.0805 lbs. ?

III. On a deux sphères ; le rayon de l'une est de 1 pied, et celui de l'autre 2

pieds : comparez 1o la surface de ces deux sphères, 2o leur volume.

(Ces questions du dernier examen des aspirants à l'étude de la médecine sont incomplètes : il y manque celles sur l'algèbre et la physique, que nous n'avons pu nous procurer.)

Pédagogie et Enseignement.

ELABORATION DE LA CONNAISSANCE. — ABSTRACTION, COMPARAISON.

L'attention, nous l'avons vu (1), nous permet d'observer et de réfléchir, c'est-à-dire de comprendre le monde extérieur et de nous connaître nous-mêmes. Quand l'enfant possède ce pouvoir, il devient du même coup capable d'accomplir les trois opérations principales de l'esprit : la conception, le jugement et le raisonnement.

La perception nous montre les réalités concrètes et fragmentaires ; elle nous fait connaître les individus, les faits séparés et divisés dans l'espace et dans le temps. Par la conception, nous les saisissons dans ce qu'ils ont de plus général, dans ce qu'il y a en eux d'immuable, en quelque sorte, dans leur essence même. Percvoir une chaise, par exemple, c'est se représenter une image individuelle ayant des caractères déterminés ; concevoir la chaise, c'est avoir l'idée d'un siège muni de bras. Tout ce qui est particulier, concret, ce qui diffère suivant les individus, disparaît pour faire place à une représentation générale, comprenant l'essence même de l'objet. La perception ne saisit que des êtres imparfaits ; la conception les voit achevés et complets. Elle arrive à ce résultat par le concours de trois opérations : l'abstraction, la comparaison et la généralisation.

Lorsque notre esprit se fixe sur une des qualités d'un corps, sa forme, par exemple, pour la mieux connaître, il la détache de toutes les autres qualités ; il sépare ce qui est, dans la réalité, indissolublement uni, il abstrait. Comme l'at-

tention, dont elle n'est d'ailleurs qu'un des modes, l'abstraction peut être spontanée ou réfléchie. Il y a des cas où tel élément d'un tout fait sur notre esprit une vive impression, le sollicite fortement ; il semble s'isoler lui-même pour se mettre en relief : c'est la manière dont l'enfant abstrait. D'autres fois, c'est volontairement que nous considérons un caractère pour l'étudier séparément et en concevoir une idée plus nette et plus distincte : ce n'est plus alors une omission involontaire, c'est une attention exclusive et parfaitement consciente : c'est l'abstraction de l'homme mûr et du savant.

L'abstraction est une sorte d'analyse, mais elle en diffère en ce que l'analyse opère sur des éléments concrets, sur des parties qui peuvent être séparés, sans cesser d'être des réalités. Nous décomposons l'eau et nous obtenons deux corps qui forment chacun un tout : c'est une analyse. Nous séparons les divers éléments qui constituent un état d'âme, le remords, par exemple, et nous obtenons la crainte, le regret, l'inquiétude, l'horreur, qui sont eux-mêmes des unités complètes : c'est une analyse. L'abstraction opère sur des qualités, des manières d'être, des relations qui n'existent pas par elles-mêmes, qui, séparées de l'ensemble, n'offrent pas de réalité. Si l'on considère la couleur d'un objet, indépendamment des autres caractères qui le constituent, si l'on étudie séparément la surface d'un corps, on obtient des éléments qui n'existent pas par eux-mêmes, et l'opération qu'on réalise est une abstraction. Nous voyons déjà qu'il y a divers degrés d'abstraction ; le psychologue étudie à part l'intelligence, qui est un des éléments constitutifs de l'âme ; dans cette faculté, il isole la mémoire ; poussant plus avant, il considère seulement la réviviscence, il obtient ainsi des idées de plus en plus abstraites.

Le mot abstrait est pris souvent dans un sens défavorable : une leçon est-elle peu intéressante, obscure, sans lien avec la réalité, on la qualifie d'abstraite. Rien n'est pourtant aussi facile à saisir que les idées abstraites, parce qu'elles sont simples. La réalité est toujours complexe, composée de divers éléments qui sollici-

(1) Avant-dernière livraison du *Journal de l'Instruction publique*, pp. 85 et suivantes.

tent en même temps notre attention : voilà pourquoi les sciences concrètes sont partout moins avancées que les sciences abstraites. Mais nous avons besoin de fixer notre esprit, de faire un effort pour abstraire, et cet effort nous coûte parfois. Nous avons l'habitude de considérer les corps dans leur complexité, et cette vue incomplète et vague nous suffit le plus souvent. Or, pour obtenir des connaissances précises et exactes, l'abstraction est nécessaire. Pour bien juger, il faut abstraire, séparer, dans une action, le mobile et les résultats ; dans un écrivain, le talent et le caractère ; dans nos amis, la sympathie qu'ils nous inspirent et la valeur qu'ils possèdent, et la chose n'est pas toujours aisée.

Mais l'abstraction peut aussi nous induire en erreur ; son abus fait les esprits étroits, qui s'enfoncent dans le détail et perdent de vue l'ensemble ; les rêveurs qui, négligeant de se retremper dans la réalité, construisent un monde plein de chimères ; les esprits superficiels qui se paient de mots et donnent un corps aux abstractions. Pour bon nombre d'individus, le chaud, le froid sont des êtres véritables : l'intelligence, la sensibilité ont une existence indépendante. La mythologie n'est pas autre chose !

L'enfant, quoi qu'on en dise, ne répugne pas à l'abstraction ; mais il est loin de l'accomplir, au début, d'une façon parfaite. Elle se présente toujours sous une forme sensible ; il abstrait ce qui l'intéresse vivement, ce qui lui paraît joli, agréable ou utile dans un objet ; ce qui le frappe surtout, c'est la couleur et le goût ; ses abstractions ne sont jamais désintéressées. Voilà pourquoi il peut attacher un sens précis à cette expression "une personne bonne" et ignorer absolument le sens du mot "bonté". Il y a là une indication : partons avec lui de faits concrets, particuliers, et amenons-le, en les rapprochant, à saisir et à isoler leur essence, ce qu'ils ont de commun et de général ; nous l'habituerons, du même coup, à abstraire et à généraliser.

Il est aisé, d'après ce qui précède, de voir que l'abstraction ne se sépare pas de la comparaison, elle la rend possible. Nous comparons, quand nous portons

notre attention sur deux ou plusieurs objets, pour saisir les rapports. Si, dans la nature, il n'y a pas deux êtres identiques, il n'y a pas non plus deux êtres absolument contraires ; la comparaison nous permet de les rapprocher, suivant leurs ressemblances, et de les classer dans une catégorie. Quoi de plus différent, en apparence, que le diamant et le charbon ? L'abstraction, en isolant leur essence des autres qualités ; la comparaison, en les rapprochant, nous permet de les grouper dans la même catégorie à laquelle nous donnons le nom de carbone.

Il est aisé de comprendre les services que la comparaison rend à l'esprit. Elle nous permet de former des idées générales ; c'est en comparant plusieurs végétaux, qu'on arrive à la représentation générale du végétal. Elle nous amène à la découverte de la vérité dans tous les ordres de sciences : après avoir observé, nous comparons les faits recueillis, et nous arrivons ainsi à en découvrir les causes. L'histoire naturelle lui doit ses classifications ; les sciences historiques, ses lois les plus fécondes, et les sciences morales, ses résultats les plus précieux. Elle seule nous fournit les idées si nombreuses de rapport, que nous exprimons par les comparatifs. Elle forme l'élément principal du jugement et du bon sens ; elle constitue en grande partie l'expérience ; grâce à elle, en effet, nous tirons parti du passé en le rapprochant du présent.

Il faut donc habituer l'enfant à bien voir les rapports : dans l'ordre matériel, le dessin, la géométrie lui seront d'un puissant secours ; dans l'ordre moral, de beaucoup le plus délicat, les erreurs sont moins évidentes et les rapprochements plus difficiles. Surtout n'oublions pas que la comparaison peut être un effort volontaire de l'esprit qui veut connaître et comprendre, ou une sollicitation produite par un objet intéressant. C'est surtout celle-là que pratique l'enfant ; il est peu capable d'un effort soutenu, son esprit doit être fortement saisi, ses yeux vivement attirés. Montrons-lui des objets familiers ; amenons-le à les comparer. Si un premier examen les lui a révélés fort différents, il sera tout heureux

et fier ensuite de découvrir les ressemblances. Nous le guiderons dans cette voie avec patience et habileté ; ménageant son attention, l'empêchant de s'égarer, et l'amenant, de rapprochement en rapprochement, jusqu'à la conception du groupe, du genre auquel ces corps appartiennent, jusqu'à l'idée générale. Habitons-le également à comparer des caractères, des situations, des actions ; rendons-le prudent, en lui faisant remarquer que l'analogie peut n'être qu'apparente, et que des ressemblances superficielles voilent parfois des différences profondes. Il deviendra ainsi plus circonspect, plus mesuré dans ses jugements, plus équitable.

M. PARINGAUX.

PHYSIQUE.

ÉVAPORATION.

I

Ce matin, la cour était fortement détremée ; en ce moment, elle est sèche : Paul sait-il ce que l'humidité est devenue ?

— Elle est partie en vapeur dans l'air.

— En effet, l'eau s'est transformée en vapeur, et cette vapeur, plus légère que l'air, s'est répandue dans l'atmosphère ; le phénomène porte le nom d'*évaporation*.

Mais je remarque, Pierre, que cette humidité a disparu aujourd'hui bien plus vite que d'habitude.

— C'est qu'il a fait du soleil dans la journée, et le soleil a été très chaud.

— Ce qui revient donc à dire que la chaleur du soleil a transformé rapidement l'eau en vapeur. Ainsi, première condition de l'évaporation : *la chaleur favorise l'évaporation*.

Vous faites vous-mêmes une application de ce principe quand, pour sécher l'encre d'une page terminée, vous exposez votre cahier au soleil ou que vous l'approchez du feu.

Hier cependant, j'ai observé que Julien procédait autrement.

— Oui, monsieur, j'agitais mon cahier.

— Or, agiter le cahier dans l'air, ou bien agiter l'air autour du cahier, cela revient au même ; donc, deuxième condition de l'évaporation : *l'agitation de*

l'air favorise l'évaporation. Au reste, cela est facile à comprendre : la vapeur qui se dégage d'un liquide se répand dans l'air environnant ; mais on a constaté que cet air ne peut contenir qu'une quantité limitée de vapeur ; au fur et à mesure que celle-ci s'y accumule, l'évaporation devient donc de plus en plus difficile ; par contre, si cet air est chassé et remplacé par un air plus sec, l'évaporation se fait aussi rapidement qu'au début, et c'est précisément ce qui arrive quand Julien agite son cahier. La ménagère, le cultivateur n'ignorent point ce phénomène : l'une étend son linge, l'autre coupe son foin alors même qu'il n'y a pas de soleil, pourvu qu'il fasse un peu de vent.

D'autre part, ils ont bien soin d'étendre le linge ou le foin le plus possible : ils comprennent, en effet, que si la surface d'évaporation devient double ou triple, la quantité de vapeur qui se dégage, en un temps donné, est aussi deux ou trois grande. Donc, troisième condition : *l'évaporation est en raison directe de la surface libre*. Ce principe reçoit une application dans les marais salants ; l'eau de la mer est introduite en couche peu épaisse dans de larges bassins ; elle s'évapore rapidement et dépose le sel qu'elle tenait en dissolution.

Il nous reste à examiner si tous les liquides s'évaporent avec la même facilité. Voici trois morceaux d'un même drap : l'un est imbibé d'eau, le second d'éther, le troisième d'huile [on peut remplacer l'éther par l'alcool, la benzine ou simplement l'essence de pétrole]. Je les expose à l'air ; observez ce qui va se passer.

— Le second sèche plus vite que le premier, et le troisième paraît ne pas sécher du tout.

— C'est juste ; cela prouve que l'éther s'évapore plus vite que l'eau, et l'eau plus vite que l'huile. Donc, quatrième condition : *l'évaporation dépend de la nature du liquide*. L'éther est dit plus volatil que l'eau, et celle-ci plus volatile que l'huile.

II

De ces quatre conditions, la première est assurément la plus importante, car

non seulement la chaleur favorise l'évaporation, mais, de plus, elle est indispensable à la production du phénomène; à quelque température qu'un liquide s'évapore et dans quelque condition que ce soit, on constate toujours que l'évaporation consomme de la chaleur; de là ce principe fondamental: *tout liquide a besoin de chaleur pour s'évaporer.* La chaleur est précisément la cause qui fait passer le corps de l'état liquide à l'état gazeux: si on ne lui fournit pas cette chaleur, il la cherche lui-même et l'emprunte aux corps voisins; si c'est un liquide, il la prend au vase qui le contient, il le refroidit par suite: d'où cette conséquence du principe que nous venons de poser: *l'évaporation peut déterminer un refroidissement, c'est-à-dire un abaissement de température.* Une petite expérience d'ailleurs va nous le montrer clairement: plongez le doigt dans l'alcool que contient ce verre; restez ainsi quelques secondes, de façon que l'équilibre de température s'établisse entre le doigt et le liquide, puis retirez la main; Jacques va nous dire ce qu'il éprouve.

—Je sens un léger froid.

—Faisons la même expérience avec de l'eau. Y a-t-il une différence ?

—Le froid est moins vif.

—C'est cela. Dans l'un et l'autre cas, le refroidissement est causé par le liquide qui s'évapore; et comme l'alcool s'évapore plus vite que l'eau, il a besoin de plus de chaleur et refroidit davantage le doigt. On peut rendre le phénomène plus sensible à l'aide du thermomètre; en voici un qui plonge dans l'alcool et marque 15° depuis un instant; observez ce qui se passe quand je le retire.

—Le mercure baisse, et l'instrument ne marque plus que 11°.

—André nous dira-t-il pourquoi ?

—C'est que l'alcool qui mouillait le réservoir s'est évaporé au contact de l'air et à refroidir le mercure.

—On peut, mes amis, utiliser le froid produit par l'évaporation.

1o. A table, l'enfant mal élevé souffle sur sa soupe pour hâter l'évaporation et par suite le refroidissement.

2o. La maman procède d'une autre façon pour refroidir le potage du bébé

qui s'impatiente: elle agite le liquide avec une cuillère et favorise l'évaporation en augmentant l'étendue de la surface libre.

3o. Lorsque nous sommes atteints de migraine et que nous avons la tête en feu, on nous applique sur le front des compresses d'eau froide ou même d'éther; ces liquides en s'évaporant nous enlèvent un peu de chaleur et atténuent le mal.

4o. Dans certains cas, c'est la nature elle-même qui se charge de maintenir notre corps à la température normale; la sueur qui se produit à la surface de la peau, quand nous nous échauffons, s'évapore lentement et s'empare ainsi de la chaleur surabondante. Mais, dites-moi, Paul, quand on est en sueur, n'y a-t-il pas quelques précautions à prendre ?

—Il faut éviter les courants d'air.

—C'est que, dans un courant d'air, l'évaporation se ferait plus rapidement, par suite le refroidissement du corps serait excessif et pourrait déterminer un rhume ou une fluxion de poitrine.

5o. On peut utiliser le froid produit par l'évaporation pour conserver aux boissons leur fraîcheur; à cet effet, on les renferme dans des vases en grès à parois poreuses connus sous le nom d'*alcarazas*; le liquide suinte à la surface extérieure, s'évapore lentement et maintient à une température plus basse le vase et son contenu. L'ouvrier qui va travailler aux champs, emportant son goûter, peut conserver la fraîcheur de sa boisson en entourant la bouteille d'un linge mouillé et l'exposant à l'ombre, dans un courant d'air, autant que possible.

Observations pédagogiques.—1o. Ecrire au tableau noir, au fur et à mesure qu'ils se présentent, les principes qui sont en caractères italiques dans le texte.

2o. DEVOIR ÉCRIT: Demander aux élèves de chercher eux-mêmes et d'expliquer quelques applications usuelles de l'évaporation.

F. FÉLISAZ.

L'Algérie est le pays qui produit le plus de bouchons de liège: il contient 2,500 acres de forêts couvertes d'arbres à liège.

BOTANIQUE

FAMILLE DES COMPOSÉES

I. *Récapitulation.*—Prenez votre herbier, et faites connaître les caractères des ombellifères, ainsi que les principales propriétés des plantes de cette famille, que vous avez recueillies.

II. *Introduction.*—Vous avez eu soin de semer les graines que je vous ai distribuées dernièrement. Ces graines ont donné naissance à des plantes dicotylédones. J'en ai agi de même, et vous pouvez remarquer que je suis arrivé au même résultat.

III. *Sujet.*—Ces graines sont les mêmes que celles de la plante dont je vais vous distribuer un échantillon à chacun. Vous la connaissez tous. Vous la nommez "grande marguerite". Son nom est *pyrèthre* (1).

La pyrèthre n'appartient à aucune des familles que nous avons déjà étudiées.

Sa tige est herbacée. Ses feuilles sont alternes, comme celles des ombellifères. Écrivons : *La pyrèthre fait partie de l'embranchement des dicotylédones. C'est une plante herbacée ; à feuilles alternes* (2).

Passons à l'examen de la fleur. Détachons-la de la tige.... Faisons subir, avec le bout du doigt, une légère pression à la fleur, et recueillons ce qui va se détacher. Rien ne s'est déchiré. Un grand nombre de petites parties, nommées *fleurons*, se sont détachées avec la plus grande facilité. Les fleurons sont indépendants les uns des autres.

Prenons un fleuron, et examinons-le avec attention. Au-dessous nous remarquons une graine (fruit) en tout semblable à celles que nous avons semées.

Servons-nous de la loupe et du canif, et examinons l'intérieur de notre petit fleuron.

Nous remarquons un pistil et des étamines. C'est donc une fleur complète. Il

en est de même de chacun des autres fleurons. Nous devons donc en conclure que ce que nous prenions pour une fleur est formé d'un grand nombre de petites fleurs ou fleurons.

Tous ces fleurons sont sessiles (1) et placés sur un support commun que l'on appelle réceptacle. Ce réceptacle est garni de petites feuilles (bractées) que nous aurions pu prendre à première vue pour le calice. Cette disposition des fleurs se nomme "en capitule".

A fleurs sessiles réunies sur un réceptacle commun et formant un capitule.

A cause de cette réunion des fleurs, on a donné aux plantes de la même famille que la pyrèthre le nom de *composées*.

Occupons-nous, à présent, des fruits. Ce sont des akènes. Chaque fleuron produit un akène.

Ces akènes sont ordinairement surmontés d'une couronne de poils, qui permet au vent de transporter ces fruits parfois à une grande distance. Cette couronne de poils se nomme *aigrette*.

Le fruit est un akène ordinairement surmonté d'une aigrette.

IV. *Résumé.*—FAMILLE DES COMPOSÉES.

Les composées font partie de l'embranchement des dicotylédones.

Ce sont des plantes herbacées ; à feuilles souvent alternes ;—à fleurs sessiles réunies sur un réceptacle commun et formant un capitule. Le fruit est un akène ordinairement surmonté d'une aigrette.

V. *Propriétés* (2). La famille des composées est l'une des plus étendues. Plusieurs des plantes cultivées dans nos jardins en font partie.

Au printemps, on mange en salade les feuilles du *pissenlit*.

Les fleurs du *tussilage pas d'âne* ont les mêmes propriétés que celles de la mauve.

L'infusion de *camomille cultivée* est excitante et antispasmodique. Elle est

(1) Rappeler la signification de ce terme.

(2) On fait ici usage de termes qui devront être expliqués aux élèves.

Inutile de rappeler que l'on ne fera connaître les propriétés des plantes qu'en les étudiant chacune en particulier.

(1) Nous avons choisi cette plante, au lieu de la pâquerette ou du pissenlit, plus communs, parce que ces derniers ont leurs feuilles en rosette.

(2) Les mots en italique sont écrits au tableau noir.

aussi fort utile contre les coliques et les névralgies. Elle favorise l'action des vomitifs. Une infusion concentrée est fébrifuge.

La *laitue vireuse* a des propriétés narcotiques.

La tige et les feuilles de la *millefeuille* sont astringentes. On ne doit pas les employer sur les coupures, qu'elles ne feraient qu'irriter.

L'infusion des feuilles de *chicorée sauvage* excite l'appétit et est fébrifuge.

Les racines séchées et torréfiées de la *chicorée cultivée* servent à la fabrication de la chicorée du commerce.

L'infusion des fleurs de *tanaisie* est vermifuge et antispasmodique. On place des plantes de tanaisie dans la niche des chiens pour les délivrer des insectes parasites qui les font souffrir.

L'*absinthe* sert à fabriquer l'absinthe suisse. L'abus de cette liqueur produit l'affaiblissement de l'intelligence et, à la fin, l'abrutissement complet.

Le *chardon* et le *laiteron* sont des plantes nuisibles qu'il faut détruire, autant que possible avant la floraison.

La *laitue*, l'*endive*, le *scorzonère* et le *salsifis* sont des légumes.

Le *souci*, le *tournesol*, le *dahlia* et l'*immortelle* sont des plantes d'ornement.

VII. Devoir.—1o Placer dans l'herbier : a) un fleuron détaché ; b) le réceptacle ; c) un akène avec son aigrette ; d) la plante complète.

2o Transcrire le résumé de la leçon.

3o Recueillir quelques plantes de la famille des composées et les placer dans l'herbier.

VIII.—TABLEAU.

Plante-type = Pyrèthre leucanthème.

Caractères : Plantes herbacées ; — à feuilles souvent alternes : — à fleurs sessiles réunies sur un réceptacle commun et formant un capitule ; — à fruit étant un akène ordinairement surmonté d'un aigrette.

Composées

- | | |
|--------------------------|--|
| 1. Carlina | — commune. |
| 2. Cirse | { des marais.
des champs.
croupu |
| 3. Chardon | { penché.
glabre. |
| 4. Bardane | — glabre. |
| 5. Centaurée | { jacée
bluet.
millefeuille. |
| 6. Achillée | — sternutatoire. |
| 7. Anthémide | — des champs. |
| 8. Matricaire | { camomille.
inodore.
Leucanthème. |
| 9. Pyrèthre | — Matricaire. |
| 10. Chrysanthème | — des moissons. |
| 11. Pâquerette | — vivace |
| 12. Armoise | { commune.
absinthe. |
| 13. Tanaisie | — commune. |
| 14. Gnaphale | { des lieux humides.
immortelle. |
| 15. Antennaire | — dioïque. |
| 16. Cotonnière | { d'Allemagne.
apiculée.
saine. |
| 17. Pulicaire | — dysentérique. |
| 18. Poldilage | — verge d'or. |
| 19. Vergerette | { acre.
du Canada. |
| 20. Arnique | — des montagnes. |
| 21. Sénéçon | { commun.
jacobée. |
| 22. Eupatoire | — chanvrine. |
| 23. Tussilage | — pas-d'âne. |
| 24. Pétasite | — officinal. |
| 25. Lampsane | — commune. |
| 25. Chicorée | { sauvage.
endive. |
| 27. Porcelle | — enracinée. |
| 28. Liondent | { hispide.
d'autonne. |
| 29. Picride | — fausse-épervière. |
| 30. Salsifis | { cultivé.
des prés.
humble. |
| 31. Scorzonère | — d'Espagne. |
| 32. Pissenlit | — commun. |
| 33. Laitue | { commune.
vireuse.
maracher. |
| 34. Laiteron | { âpre.
des champs.
verdâtre. |
| 35. Crépide | — bisannuelle. |
| 36. Épervière | { Piloelle.
des murailles.
commune.
en ombelle. |

J. C.

LECTURE EXPLIQUÉE.

La Fontaine : LE CHEVAL ET LE LOUP. (V., 5.)

I.—Tous les commentateurs ont dès longtemps insisté sur le caractère dramatique des fables de La Fontaine. Ils ont dit avec quel art très sûr le lieu de la scène est marqué dans ces petits poèmes, avec quelle convenance sont indiquées les circonstances qui préparent l'action,

comme elle s'engage avec vivacité, comme elle se développe naturellement et se dénoue suivant la vraisemblance. Et il est vrai que, presque toujours, La Fontaine justifie ces éloges. Ici même, dans la fable qui nous occupe, nous retrouvons la plupart de ces qualités.—Nous sommes au sortir des rigueurs de l'hiver ; le loup depuis longtemps a jeûné ; la faim lui fait allonger les dents. Les bêtes sortent de l'étable ; et, dans la prairie, où il va chercher fortune, il aperçoit un cheval. " Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc ! "—Voilà bien une exposition nette et rapide. Oui ; mais ne trouvez-vous pas qu'un trait la gâte ?

Un certain loup, dans la saison
Que les tièdes zéphyr ont l'herbe rajeunie..

A coup sûr ces vers sont charmants et frais comme le jeune gazon. Sont-ils bien à leur place ? Nous préparent-ils à l'action dont nous allons être témoins ? Ce début d'idylle convient-il à la scène tragi-comique qui va se dérouler sous nos yeux ?

Je ne le pense pas, et il me semble que ces jolis vers détonnent avec le reste du morceau. Ce défaut [car plus j'y réfléchis, plus je me persuade qu'il y a bien là vraiment un défaut], ce défaut me paraît moins grave que celui qui consiste à faire, au dénouement, moraliser le loup sur sa mésaventure.

C'est bien fait, dit le loup en soi-même fort triste ;
Chacun à son métier doit toujours s'attacher.

Tu veux faire ici l'arboriste,
Et ne fus jamais que boucher.

Comment ! voilà un personnage d'ordinaire violent et emporté ; par nécessité, il vient de se contenir, de se contraindre, de déguiser ses appétits gloutons ; de sa ruse mal lui a pris, car le cheval, qu'il avait choisi pour proie, lui a mis en marmelade.

Les mandibules et les dents.

Et c'est cet affamé, ce trompeur si tristement déçu, qui, tandis que saigne sa mâchoire disloquée, trouve le loisir de philosopher sur son cas ; qui, au lieu de hurler de douleur et de colère, déclare avec tranquillité que " c'est bien fait ! " Bien plus : il se raille lui-même.

Tu veux faire ici l'arboriste,
Et ne fus jamais que boucher.

Où donc ici la ressemblance ? Ne voit-on pas que La Fontaine a perdu de vue son drame et son héros, et que, contrairement à ses habitudes, il s'est substitué à son personnage ?

II.—Si cette fable pêche par l'exposition et le dénouement, du moins le drame lui-même est fort bien conduit, et le loup joue habilement son rôle. " Raisons donc," s'est-il dit, en songeant qu'il ne peut s'emparer du cheval comme d'un mouton ; et il ruse à merveille. Il veut se faire passer pour un écolier d'Hippocrate ; il sait prendre l'allure solennelle des médecins du temps.

Ainsi dit, il vient à pas comptés.

Il leur emprunte aussi leur ton charlatanesque, leur prétention à l'omniscience :

Il connaît les vertus et les propriétés
De tous les simples de ces prés.
Il sait guérir, sans qu'il se flatte,
Toutes sortes de maux...

Comme eux il diagnostique à tort et à travers :

Car le voir en cette prairie
Paître ainsi sans être lié,
Témoignait quelque mal, selon la médecine.

Et au mensonge, par lequel il s'attribue une science qu'il n'eût jamais, il joindra l'hypocrisie pour faire croire à des sentiments qu'il n'éprouve point. D'abord il flatte le cheval, qui passe pour un peu vaniteux, il lui parle sur le ton du respect le plus humble.

Si dom coursier voulait...
J'ai l'honneur de servir nosseigneurs les chevaux...

Puis il fait entendre qu'il donnera des soins tout à fait désintéressés

Lui loup *gratis* le guérirait.

Et enfin, quand il voit que sa ruse est tout près de réussir, pour en mieux assurer le succès, il feint d'éprouver je ne sais quelle tendresse paternelle.

Mon fils, dit le docteur.....

Tout cela est très habile ; le loup ne commet pas une faute ; et l'on s'étonne presque que les choses, en fin de compte, tournent si mal pour lui.

III.—Cet étonnement, c'est de dessein délibéré que La Fontaine le provoque chez son lecteur ; s'il eût manqué à nous

le faire sentir, nous n'aurions pas aussi nettement saisi la conclusion qui, à son gré, doit ressortir de son conte. Laquelle ? C'est que nul ne peut réussir dans une entreprise où il emploie les moyens qui ne conviennent pas à son caractère, ou, comme eût dit La Fontaine, à sa nature. A vouloir masquer son naturel et le changer, on ne gagne rien. Tantôt il éclate et se fait jour brusquement ; voyez la *Chatte métamorphosée en femme*. Tantôt il se trahit par un excès même d'habileté ; le loup devenu berger ne se perd que pour avoir essayé de pousser jusqu'au bout son déguisement.

Il voulut du berger contrefaire la voix.

Et lors même que l'on ne commet aucune imprudence, aucune maladresse, comme le loup de notre fable, un je ne sais quoi décèle encore le naturel. Messire loup est flatteur, hypocrite, comédien à souhait ; il sait réfréner ses convoitises ; il a toute la patience qu'il faut :

Le galant ne songeait qu'à bien prendre son [temps, Afin de happer son malade.

Le cheval ne passe pas pour très avisé ni très fin. N'importe, la ruse a beau être bien ourdie, il l'a flairée :

L'autre, qui s'en aoutait, lui lâche une ruade.

La Fontaine est si fort persuadé qu'il ne faut rien entreprendre contre notre naturel, qu'il ne croit guère à l'éducation du bien : opinion contestable et idée peu morale. Mais il croit aussi que l'éducation du mal est impuissante, ou, du moins, que nous ne sommes pas maîtres de prendre des vices contraire à ceux que nous tenons de notre nature. Il l'a dit expressément :

Les vertus devraient être sœurs,
Ainsi que les vices sont frères.
Dès que l'un de ceux-ci s'empare de nos cœurs,
Tous viennent à la file ; il ne s'en manque [guères :

J'entends de ceux qui, n'étant pas contraires,
Peuvent loger sous même toit.

(VIII, 25.)

La morale ici ne proteste plus ; l'expérience confirme cette opinion du fabuliste, et il a fort bien fait de la mettre dans tout son jour par sa fable du *Cheval et du Loup*.

MAURICE PELLISSON.

ANALYSE LITTÉRAIRE.

LA FENAISON.

Le foin est sec. Les longues charrettes aux flancs évasés et spacieux stationnent déjà dans la prairie. L'une d'elles, attelée de deux chevaux bruns, est à demi pleine de tas d'herbe doux-fleurante, que le charretier égalise savamment au-dessus des ridelles. Quand l'édifice est suffisamment élevé et carrément équilibré, les faneurs montent au sommet et s'étendent mollement sur ce foin qui sent la marjolaine et la menthe.

Les fouets claquent, les chevaux tirent vigoureusement, les roues s'enfoncent dans le sol élastique, traçant derrière elles, comme un sillage, deux ornières plus vertes ; enfin, l'attelage franchit le talus gazonné et monte sur la route blanche.

A. THEURMET.

I. — INTELLIGENCE DU TEXTE.

a) *Explication des mots.*

Les élèves ont d'abord lu le morceau en particulier. Deux questions suffisent pour s'assurer qu'il y a eu travail préparatoire : De quoi est-il question dans ce morceau ? Qu'en avez-vous retenu ?

Fenaïson. — Quand a-t-elle lieu ? En quoi consiste ce travail agricole ?

Charrette. — Voiture à deux roues. N'emploie-t-on pas aussi les chariots pour rentrer les foins ?

Flancs. — Côtés de diverses choses : les flancs d'une montagne, d'un vaisseau, d'un bataillon.

Evasés = larges.

Spacieux = de grande étendue. Pourquoi faut-il ces deux qualités aux flancs de la charrette ?

Stationnent : sont arrêtées.

Prairie. — Pourquoi ce mot plutôt que *pré* ?

Doux-fleurante : exhalant une douce odeur, quelque peu enivrante et toute particulière au foin nouveau. La faire respirer.

Le charretier égalise savamment l'herbe, c'est pourquoi l'édifice (la charretée) est carrément équilibré, c'est-à-dire fait à angle droit et d'égale poids à droite et à gauche de la voiture. Pourquoi cette équilibre ?

Marjolaine, menthe.—Deux plantes aromatiques à montrer et à faire flairer.

Pourquoi les chevaux tirent-ils vigoureusement ? Les roues s'enfoncent-elles dans le sol ? Pourquoi dit-on que le sol est élastique ? Comment s'appelle cette trace que les roues ont creusée ?

Sillage (Il mouillées et non si-ya-ge).—Trace que laisse derrière lui un navire en fendant l'eau. Comparaison à faire remarquer.

Talus.—Faire citer, dans la localité, un talus dans les conditions de celui dont il est question ici.

b) *Etude des idées.*

Etat du foin.

Les charrettes sont arrivées dans la prairie.

On en charge une.

Les faneurs montent sur la charretée.

La voiture part.

L'auteur du morceau, Theuriet, a voulu nous faire assister au dernier travail de la fenaison : la rentrée des foins.

Pour écrire cette charmante petite description où tout est bien l'exacte vérité, il lui a suffi d'exposer dans l'ordre naturel ce que l'on voit, entend et sent dans cette scène de la vie champêtre. Montrer que les idées sont bien coordonnées.

c) *Traduction libre et résumée.*—Lorsque le foin est sec, il est chargé sur des chariots et rentré au fenil.

d) *Etude de la forme.*

Faire remarquer l'heureux choix d'expressions employées pour peindre ce petit tableau rustique. Ne croit-on pas voir les charrettes aux "flancs évasés et spacieux" sur lesquelles s'élève une charretée bien faite "édifice carrément équilibré", etc., assister au départ de la voiture ? On croit entendre le signal du départ : les fouets claquent ; on croit voir les efforts de l'attelage : les chevaux tirent vigoureusement ; on devine que la charretée est lourde : les roues s'enfoncent . . . vertes ; voilà la voiture sur la route, après avoir franchi la pente qui y conduit.

II. — LECTURE DU MORCEAU.

1. Lecture de la première phrase par les élèves les plus faibles, et correction des fautes s'il y a lieu.

2. Lecture expressive par le maître puis par les bons lecteurs, ensuite par les moins forts.

3. Même procédé pour les autres phrases, après chacune desquelles on synthétise en reprenant la lecture de la partie du morceau déjà lue.

III. — RÉDACTION (*Imitation*).

1. La rentrée de la moisson.

2. La récolte des pommes.

3. id. id. de terre.

4. id. des noix.

Note sur la méthode.—Parmi les instituteurs, les uns font lire le texte par phrase ou par fragment servant à l'exposition d'une idée, et étudient ce passage au point de vue du sens des mots et de la découverte des idées. Ceux-là combinent les exercices a et b ci-dessus. Les autres séparent ces exercices. Nous pensons qu'il est bon de laisser toute latitude à l'initiative du maître, car ces procédés ont leurs avantages et leurs inconvénients. Le succès de l'analyse littéraire ne dépend pas de l'uniformité de la méthode ; mais il serait gravement compromis, si l'on ne savait rendre sa leçon intéressante, attrayante par un feu nourri de questions intelligentes et variées, sans jamais tomber dans les digressions ou les détails inutiles.

L'analyse littéraire terminée, les élèves comprennent les idées et les mots du morceau ; ils sont donc dans les meilleures conditions pour donner à la lecture, qui suit immédiatement, une intonation qui s'accorde avec la pensée de l'auteur et pour ne pas s'exposer, comme des perroquets, à prononcer des expressions dont ils ne saisissent ni le sens ni la valeur qu'elles peuvent avoir dans la phrase.

Cette lecture, d'aucuns la veulent faite d'abord par le maître, d'autres commentent par les élèves. L'analyse détaillée ou sommaire du morceau étant faite, l'élève doit pouvoir lire le premier et le faire convenablement. Si le morceau est, comme idées et sentiments, comme tournures et expressions, à la portée des élèves,—et il doit l'être,—la lecture par les enfants ne peut être qu'avantageuse. Elle permet de faire apprécier jusqu'à quel point chacun a personnellement

compris, et comment il sait rendre. Pour être un art d'imitation, quant à la manière de rendre une idée ou d'exprimer un sentiment, la lecture est un art d'expression personnelle quand il s'agit de lire à haute voix un texte, car il s'agit, pour chacun de le rendre tel qu'il le comprend et le sent et non de le rendre avec l'expression d'autrui. L'élève doit s'exercer à faire œuvre personnelle, comme il le fait dans les autres branches, le maître corrigeant ce qui est defectueux, et non à se faire la copie, fût-elle parfaite, de la lecture d'autrui.

Quant à la lecture de tout le morceau faite par le maître au début des explications, elle est parfois très utile. Elle peut être toute une révélation pour les élèves, car elle leur fait comprendre des points qui seraient restés obscurs, distinguer des nuances qui leur auraient échappé. Cette lecture est pour la classe, ce qu'est pour le public la déclamation d'une scène de Molière par un acteur de la Comédie Française, le chant d'un récitatif par un artiste de la Monnaie, l'exécution d'un morceau par un professeur du Conservatoire. Le morceau est-il difficile, lisons-le ; les enfants le faisant tout bas ; ils comprendront mieux. Le morceau est-il facile, alors nous pouvons nous en dispenser.

F. HENRY.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I

Que chaque chose ait chez vous sa place, et chaque partie de vos affaires, son temps.—Le désordre a trois maîtres : la précipitation, la paresse et l'étourderie.—Quiconque n'a pas de caractère n'est pas un homme, c'est une chose.—Dans tous les âges de la vie, l'amour du travail, le goût de l'étude est un bien.—L'oisiveté ressemble à la rouille, elle use beaucoup plus que le travail.—Les paresseux ne sauraient être classés parmi les vivants ; c'est une espèce de morts qu'on ne peut enterrer.—Ce n'est pas le temps qui nous manque, c'est nous qui le perdons. Notre vie serait assez longue pour consommer

les plus grandes affaires, si nous savions l'employer utilement. Ceux qui tiennent un compte exact de tous les jours de leur vie, peuvent savoir, au vrai, combien de temps ils ont vécu.—Un homme bon voit toujours avec répugnance la face du méchant.—Sans l'aiguille aimantée, que de pays seraient sans doute encore inconnus ! —L'homme ne saurait dire qu'il possède quelque chose, s'il manque de vertu.—Un air maniéré est comme la broderie de ces étoffes dont le fond n'est pas riche.—Les grandeurs naturelles sont celles qui sont indépendantes des hommes.—Les personnes que j'ai déterminées à prendre mes intérêts, me serviront beaucoup.—Les hommes n'ont jamais plus admiré les singes que quand ils les ont vus imiter les actions humaines.—Une vérité toute nue vaut mieux que le mensonge orné des plus belles fleurs de l'éloquence : ainsi une belle personne en négligé plaît bien plus qu'une laide parée.—N'usez d'aucun déguisement nuisible ; que vos pensées soient innocentes et justes ; conformez-vous-y quand vous parlez.

II.—DE LA POLITESSE.

La politesse est une envie de plaire. La nature la donne ; l'éducation et le monde l'augmentent. On dit qu'elle est venue sur la terre quand la vertu, cette fille du ciel, l'a abandonnée. Elle est la fille du luxe et de la délicatesse. On a douté si elle tenait plus du vice que de la vertu. Je crois qu'elle est un des plus grands biens de la société, puisqu'elle contribue le plus à la paix. Elle est une préparation à la charité, une imitation même de l'humilité. La vraie politesse est modeste ; et comme elle cherche à plaire, elle sait que les moyens pour y réussir sont de faire sentir qu'on ne se préfère point aux autres, et qu'on leur donne le premier rang dans notre estime. L'orgueil nous sépare de la société : notre amour-propre nous donne un rang à part, qui nous est toujours disputé. L'estime de soi-même, qui se fait trop sentir, est presque toujours punie par le mépris universel. La politesse est l'art de concilier avec agrément ce qu'on doit aux autres, et ce qu'on se doit à soi-même. (Poitevin, *Cours gradué de Dictées.*)

III.—LE BONHEUR DES RICHES.

Les gens riches sont, pour la plupart, usés sur tous les plaisirs, quelles qu'en soient la nature et la variété, par cela même qu'ils ne leur coûtent aucune peine, aucuns frais. N'avez-vous pas éprouvé quelquefois que le plaisir dure poss'achète par la fatigue, celui de manger par la faim, celui de boire par la soif ? Hé bien ! les richesses ôtent aux riches tous ces plaisirs-là, en prévenant tous leurs désirs, quels qu'ils puissent être. Joignez à l'ennui qui suit leur satiété, l'orgueil qui naît de leur opulence et que blesse la plus légère contrariété ou la moindre privation, lorsque les jouissances, même les plus grandes, ne les flattent plus. Le parfum de mille roses ne plaît qu'un instant ; mais la douleur qu'une seule de leurs épines a causée dure longtemps après sa piquûre. Un mal au milieu des plaisirs est pour les riches une épine aiguë que leur main a rencontrée au milieu des fleurs. Quant aux pauvres, au contraire, un plaisir est une fleur au milieu des épines ; ils en goûtent vivement la jouissance éphémère. Tout effet augmente par son contraste ; la nature a tout balancé, quoi que ce puisse être. Quel état, à tout prendre, croyez-vous préférable, de n'avoir presque rien à espérer et tout à craindre, ou presque rien à craindre et tout à espérer ? Le premier état est celui des riches que vous avez trouvés heureux ; et le second, celui des pauvres que vous avez crus à plaindre ; mais ces extrêmes sont également difficiles à supporter aux hommes, dont la médiocrité et la vertu peuvent seules faire le bonheur. (Bernardin de Saint-Pierre.)

IV.—LES BORDS DE LA MER MORTE.

Les bords de la mer Morte répondent bien à l'idée tout effrayante qu'on s'en fait généralement. Ce ne sont partout que des mamelons de sable verdâtre, où rampent de maigres arbustes ; des entassements bizarres de rochers effrités et vermoulus ; des berges abruptes que sillonnent des déchirures semblables à des plaies profondes ; des coulées de lave et des colonnes de sel ; des montagnes noires comme le jais ou rouges comme le sang, au sein desquelles s'ou-

vrent, comme des gueules toujours béantes, des cratères de volcans éteints ; enfin, des amas de décombres sans nombre et sans nom, se prolongeant pendant des lieues sur la plage toute silencieuse et tout aride, cadavres de villes dévastées qui se reflètent dans le miroir plombé de ce cadavre de lac. A la lisière des eaux, se voient des cailloux enduits d'une lave jaunâtre, pareille au venin de la vipère ; des varechs de soufre et de bitume, d'où s'exhalent des vapeurs méphitiques ; des troncs d'arbres noirs, carbonisés par l'eau de cette mer et à demi enterrés dans la vase du rivage. Mais, aux approches des sources, la scène change ; là, des gommiers, des asclépias, des althæas gigantesques forment des bosquets délicieux, où soupirent doucement des tourterelles roses ; où, plus agiles que des papillons, voltigent de fleur en fleur des milliers de colibris bleus à la collerette d'émeraude ; des touffes de roseaux croissent comme d'épaisses chevelures sur les pentes des ruisseaux limpides, et y forment d'inextricables fourrés, où s'enlacent de gracieuses guirlandes de convolvulus aux fleurs campanulées. (De Saulcy.)

V.—LA PAROLE ET LA PENSÉE.

L'homme tenait de la nature animale la propriété de la vocalisation et du cri ; il lui devait l'instinct d'imitation, qu'il partage avec des races entières de quadrupèdes et d'oiseaux, et que nous verrons devenir l'agent mécanique le plus ingénieux de la pensée, dans la formation des langues parlées et des langues écrites.

Il avait par dessus toutes les espèces l'heureuse conformation d'un organe admirablement disposé pour la parole : instrument à touches, à cordes et à vent, dont la construction sublime fera le désespoir éternel des facteurs, et qui module des chants si supérieurs à toutes les mélodies de la musique artificielle dans la bouche des Malibran et des Damoreau. Il avait dans ses poumons un soufflet intelligent et sensible ; dans ses lèvres un limbe épanoui, mobile, extensible, rétractile, qui jette le son, qui le modifie, qui le renforce, qui l'assouplit, qui le voile, qui l'éteint ; dans sa langue, un marteau souple, flexible, onduleux, qui se replie,

qui s'accourcit, qui s'étend, qui se meut et qui s'interpose entre ses valves, selon qu'il convient de retenir ou d'épancher la voix; qui attaque ses touches avec âpreté ou qui les effleure avec mollesse; dans ses dents, un clavier ferme, aigu, strident; à son palais, un tympan grave et sonore: luxe inutile pourtant s'il n'avait pas eu la pensée. Et celui qui a fait ce qui est, n'a jamais rien fait d'inutile. L'homme parla, parce qu'il pensait. (Ch. Nodier, *Notions de linguistique.*)

PHRASES A CORRIGER.

1. Les opinions bonnes ou mauvaises que nous avons sucées avec le lait, s'effacent difficilement, ou, pour mieux dire, jamais de notre esprit.
2. Les vers d'Homère, aussi bien que ceux des anciens poètes grecs, ne sont pas autre chose que des beaux airs sans parole et des sons mélodieux vides de sens. Je ne sais lequel de vous ou de lui a proféré ce blasphème.
3. Avec tel soin que soient préparés les matériaux, c'est principalement à la dernière retouche, et la sage distribution des effets, auxquelles tient essentiellement le génie d'un auteur.
4. L'adoption est une déclaration authentique par laquelle un citoyen majeur reçoit dans sa famille un individu pour y jouir des qualités et des droits d'enfant adoptif.
5. La politique ne trouvera point de place dans l'ouvrage que se propose de faire votre ami. Dans toutes les opinions, il pourra donc être ouvert pour le consulter.
6. Nous fûmes vers une petite grotte que rafraîchissait un ruisseau d'eau vive: C'est là, me dis-je, où l'on peut méditer sur la vie.
7. Je vous renvoie cet ouvrage qui ne m'a point paru correct ni élégant. C'est aux auteurs à retoucher ce qui leur semble de nature à l'être.
8. Il s'est montré assidu à nos séances, il les a fécondées de cet esprit d'ordre et de méthode qui a le même degré d'importance, vers telle distinction qu'il se porte.

9. J'ai vu ces malheureux forçats traverser le pont, ils étaient nus piés et tête nue, malgré qu'il fit un froid cruel.

10. Il faut être clair, pour que nous soyons entendus en français; ce caractère essentiel de notre langue la rend éminemment propre à la discussion.

CORRECTIONS.

1. Les opinions bonnes ou mauvaises que nous avons sucées avec le lait, s'effacent difficilement, ou, pour mieux dire, ne s'effacent jamais de notre esprit.

2. Les vers d'Homère, aussi bien que ceux des anciens poètes grecs, ne sont autre chose que de beaux airs sans parole, et des sons mélodieux, vides de sens. Je ne sais lequel, vous ou lui, a proféré ce blasphème.

3. Quel que soit le soin avec lequel on prépare les matériaux, c'est principalement à la dernière retouche, et à la sage distribution des effets, que tient essentiellement le génie d'un auteur.

4. L'adoption est une déclaration authentique par laquelle un citoyen majeur reçoit dans sa famille un individu, pour qu'il y jouisse de la qualité et des droits d'enfant adoptif.

5. La politique ne trouvera pas de place dans l'ouvrage que se propose de faire votre ami. Nous pourrons donc ouvrir cet ouvrage pour le consulter, quelles que soient nos opinions.

6. Nous allâmes vers une petite grotte que rafraîchissait un ruisseau d'eau vive: C'est là, me dis-je, qu'on peut méditer sur la vie.

7. Je vous renvoie cet ouvrage qui ne m'a paru ni correct ni élégant. C'est aux auteurs à retoucher ce qui leur semble de nature à être retouché.

8. Il s'est montré assidu à nos séances; il les a fécondées de cet esprit d'ordre et de méthode, qui a le même degré d'importance, quelle que soit la destination vers laquelle il se porte.

9. J'ai vu ces malheureux forçats passer le pont; ils étaient nu-pieds et tête-nue, quoiqu'il fit un froid cruel.

10. Il faut être clair en français pour être entendu; la clarté, ce caractère essentiel de notre langue, la rend éminemment propre à la discussion.

EXERCICES DE CALCUL.

I. De mon cabinet de travail au salon de compagnie, il y a 20 pas ; chaque pas est d'un $\frac{1}{2}$ mètre ; combien fais-je de kilomètres par an, en supposant que chaque jour je vais 25 fois de mon cabinet au salon, et autant de fois du salon à mon cabinet ? (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

Réponse : 182 kilomètres $\frac{1}{2}$.

Solution :

Distance du cabinet au salon, $\frac{1}{2} \times 20 = 10$ mètres.

Distance parcourue en 1 jour, $10 \times 50 = 500$ mètres.

Distance parcourue en 1 année, $500 \times 365 = 182,500$ mètres ou $182\frac{1}{2}$ kilomètres.

II. Pour faire une chemise d'homme il faut 2 mètres $\frac{1}{2}$ de percale : 1° Combien pourra-t-on faire de chemises avec 36 mètres $\frac{3}{4}$ de cette étoffe ? — 2° Combien restera-t-il ? — 3° Quel sera le prix d'une douzaine de chemises, le mètre étant payé 1 fr. 60c. ? (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

Réponse : 14 chemises, 2° 1 m. 75, 3° 48 fr.

Solution :

$$\frac{36.75}{2.5} = 14 \text{ chemises} + 1 \text{ m. } 75.$$

F $1.60 \times 30 =$ fr. 48, prix d'une doz. de chemises.

III. On a payé 721 francs 25 centimes pour 77 mètres 37 centim. d'étoffe. On sait qu'il faut 2 mètres $\frac{1}{2}$ d'étoffe pour faire un habit. On demande ce que coûtera cet habit. (*Journal d'Education de Bordeaux.*)

Réponse : 23 fr. 30c.

Solution :

$$\text{Le mètre d'étoffe a coûté } \frac{721.25}{77.37} = \text{fr. } 9.32\dots$$

L'habit coûtera fr. $9.32 \times 2.5 =$ fr. 23, 30.

IV. Si 6 brebis coûtent \$15, et un agneau le tiers d'une brebis, combien 27 agneaux coûteront-ils ?

Réponse : \$22.50.

Solution :

$$\begin{aligned} 1 \text{ brebis} & \text{ coûte } \frac{\$15}{6} = \$2.50. \\ \dots & \dots \dots \dots \$2.50 \\ 1 \text{ agneau} & \text{ coûte } \frac{2.50}{3} = \$0.83\frac{1}{3}. \end{aligned}$$

27 agneaux coûteront $\$0.83\frac{1}{3} \times 27 =$ \$22.50.

V. Si 4 verges de drap coûtent \$13, combien coûteront 3 pièces du même drap de 25 verges chacune ?

Réponse : \$243.75.

Solution :

Le contenu des 3 pièces $= 25 \times 3 = 75$ verges.

$$75 \text{ verges coûteront } \frac{13 \times 75}{4} = \frac{975}{4} = \$243.75.$$

VI. On veut faire vernir le plancher d'une pièce de 15 pieds 6 pouces de longueur sur 14 pieds 4 pouces de largeur : combien aura-t-on à payer, si l'on donne 20 centins par verge carrée ?

Réponse : \$4.93 $\frac{19}{27}$.

Solution :

La surface de la pièce $= 15\frac{1}{2} \times 14\frac{1}{3} = 222\frac{1}{6}$ pieds.

$$\text{La même surface, exprimée en verges} = \frac{222\frac{1}{6} \times 37}{9} = 24\frac{37}{54}.$$

$$\text{On aura à payer } \$0.20 \times 24\frac{37}{54} = \$4.93\frac{19}{27}.$$

VII. A possède \$5 de moins que B ; C possède autant que A et B ensemble ; A, B et C ont en tout \$50. Combien chacun a-t-il ?

Réponse : A possède \$10, B \$15, C \$25.

Solution :

$$\begin{aligned} \text{Soit } x & = \text{ce que A possède ;} \\ \text{alors } x + 5 & = \text{ " B " } \\ \text{et } 2x + 5 & = \text{ " C " } \end{aligned}$$

Mais, d'après les données du problème,

$$\begin{aligned} 4x + 10 & = 50, \\ \text{ou } 4x & = 40 : \\ \text{d'où } x & = 10. \end{aligned}$$

VIII. Un homme est âgé de 70 ans et un autre de 45 : quand l'âge du premier était-il double de celui du second ?

Réponse : Il y a 20 ans.

Solution :

Représentons par x les années qui se sont écoulées depuis l'époque demandée ; d'après les données du problème, nous aurons l'équation.

$$\begin{aligned} 2(45 - x) & = 70 - x, \\ \text{ou } 90 - 2x & = 70 - x : \\ \text{d'où } x & = 20. \end{aligned}$$

IX. Partagez 50 en deux parties telles, que le double de la première soit égal au triple de la seconde.

Réponse : 30 et 20.

Solution :

Soit x = la plus grande des deux parties ;
alors $50 - x$ = la plus petite des deux parties.

D'après les données,

$$2x = 3(50 - x),$$

ou

$$2x = 150 - 3x,$$

d'où

$$5x = 150 :$$

$$x = 30.$$

X. Deux nombres sont entre eux comme 7 est à 3, et leur différence est à leur produit comme 1 est à 21. Quels sont ces nombres ?

Réponse : 28 et 12.

Solution :

Représentons respectivement ces nombres par $7x$ et $3x$; d'après les données du problème,

$$\frac{1}{21} = \frac{4x}{21x^2},$$

ou

$$\frac{1}{21} = \frac{4}{21x} :$$

d'où

$$x = 4.$$

Le premier nombre = $7 \times 4 = 28$, et le second = $3 \times 12 = 12$.

XI. Si l'on retranche de 20 le tiers du carré d'un nombre, on a 8 pour reste : quel est ce nombre ?

Réponse : 6.

Solution :

Représentons ce nombre par x ; d'après les données du problème,

$$20 - \frac{x^2}{3} = 8,$$

ou

$$60 - x^2 = 24,$$

$$x^2 = 36 :$$

d'où

$$x = \sqrt{36} = 6.$$

Tribune libre.

LA MOUCHE DES CORNES.

Le département de l'Agriculture nous prie d'insérer l'article suivant dans les colonnes du *Journal de l'Instruction publique* :

Les cultivateurs s'alarment au sujet d'une petite mouche noire, d'environ le tiers de la grosseur des mouches ordi-

naires de maison, qui vient de faire apparition sur les bestiaux dans les champs et les fatiguent beaucoup par leurs morsures irritantes.

Pendant qu'ils se reposent, ces mouches se groupent en grand nombre sur la base des cornes, de manière à former un anneau plus ou moins complet et c'est ce qui leur a fait donner le nom de *mouches des cornes*. C'est là le nouveau fléau dont on s'est préoccupé beaucoup aux Etats-Unis depuis trois ans. Il a été importé d'Europe en même temps que du bétail, en 1886, et fut d'abord signalé en Pensylvanie. De là il s'est répandu graduellement dans toutes les directions et il est rendu au Canada (1).

E. A. B.

On a prétendu que les œufs sont pondus sur les cornes et que les larves aussitôt formées s'introduisent dans la corne et de là dans la tête, ou bien que les œufs sont déposés dans des trous que les insectes auraient creusés dans la peau, et que les larves s'introduisent de là dans les chairs. On a dit de plus que plusieurs animaux en ont été tués du coup. Les cultivateurs apprendront sans doute avec satisfaction qu'aucune de ces prétentions n'est exacte. On connaît maintenant à fond l'histoire de l'insecte dans ses diverses phases, et l'on sait que les œufs et les larves ne se développent point sur le bétail, mais qu'ils éclosent d'abord sur les fumiers frais dans les champs. Cette meuche, comme tant d'autres, traverse quatre phases bien distinctes dans sa vie : 1o. L'œuf, qui est très petit et d'une couleur brune foncée, est pondu par la mouche femelle sur la surface du fumier tout frais ; 2o. La larve qui écloit après moins de 24 heures depuis la ponte, s'enfonce aussitôt dans le fumier frais et vit de sa partie liquide. Elle grossit rapidement et est à sa grosseur après 5 ou 6 jours. Elle est alors blanchâtre et longue d'environ 3/8 de pouce. C'est alors qu'elle s'enfonce à une petite distance dans le sol et atteint sa 3me phase, la chrysalide. Celle-ci est brune, de forme ovale, d'en-

(1) Et dans notre province où il exerce déjà de grands ravages.

viron 1/8 de pouce. Après 5 ou 6 jours l'insecte atteint sa forme parfaite de petite mouche noire, aux yeux rouges, ayant une langue pointue qui s'avance en dessous de la tête. C'est là l'instrument de torture qui traverse le bétail. Il y a plusieurs générations dans une même saison et la dernière hiverne dans la terre, sous forme de chrysalide. Les premières mouches apparaissent en mai, elles augmentent rapidement en nombre et tourmentent le bétail pendant toute la saison. Bien qu'elles n'aient pas fait mourir le bétail, paraît-il, elles le fatiguent tellement par leurs morsures que les animaux maigrissent beaucoup, diminuent de lait tant en quantité qu'en qualité du tiers et même de moitié. C'est là une très grande perte pour les cultivateurs qui négligent les remèdes que nous allons indiquer.

REMÈDES

Ceux-ci sont de deux espèces : 1o Les remèdes préventifs qui empêchent les morsures de la mouche. 2o Les remèdes actifs qui détruisent l'insecte dans ses diverses phases. Les premiers consistent dans des applications qui repoussent l'insecte et l'empêchent de mordre. Pour cela n'importe quel graissage suffira : les huiles communes, les graisses d'essieux, le suif, une émulsion d'huile de charbon. Et étant appliqués aux endroits que fréquentent les mouches, ils les repoussent pour trois ou quatre jours, et après trois ou quatre applications l'effet du remède sera encore plus durable. Si l'on ajoute un peu d'acide carbolique ou d'huile de goudron à la graisse, l'effet en sera plus actif, et, de plus, servira à guérir plus promptement des morsures antérieures. Il suffira d'ajouter à un gallon d'huile deux onces d'acide carbolique.

Un excellent remède, facile à appliquer, est l'émulsion de kérosine. Celle-ci s'obtient en mélangeant avec force pendant cinq minutes, au moyen d'une petite pompe ou d'une seringue, — deux parties d'huile de charbon avec une partie de savonage, qu'il faudra additionner de neuf fois la quantité d'eau. Le plus facile sera de répandre le mélange sur le

bétail au moyen d'un pulvérisateur (2). Les remèdes actifs les plus efficaces sont ceux qui tendent à détruire les œufs et les larves dans le fumier. On obtient ce résultat soit en répandant de la chaux, du plâtre ou des cendres sur les engrais frais, soit à étendre le fumier frais tous les deux jours, de manière à le dessécher au soleil et de détruire ainsi l'insecte, en le privant de ce qui est indispensable à son existence.

Comme on l'a vu plus haut, la ponte se fait toujours sur du fumier tout frais et les larves se nourrissent de la partie liquide de ces fumiers. Or en les asséchant, ou en les répandant au plus tôt au soleil, l'insecte ne trouve plus sa nourriture et doit nécessairement périr.

Le plus court, à notre avis, est d'épandre fumier frais. Un jeune garçon le fera facilement. Il suffira de répéter cet ouvrage deux fois par semaine, s'il est bien fait.

JAMES FLETCHER.

Du *Journal d'Agriculture illustré*.

NOUVEAU FLÉAU DES BESTIAUX.

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'article de M. J. Fletcher, l'entomologiste distingué de la ferme expérimentale d'Ottawa. Le mal se répand dans diverses parties de la province et déjà fait des ravages considérables qui effrayent les cultivateurs. Comme on le verra, le remède indiqué en dernier lieu est très efficace et peu coûteux. Il suffit d'épandre les fumiers frais au moins deux fois par semaine et de le faire avec soin.

E.-A. BARNARD.

Lecture pour tous.

EDUCATION DES GARÇONS.

Quelle instruction ferez-vous donner à votre fils ?

Ne souffrez pas qu'il néglige une seule de ces connaissances qui sont toutes indis-

(2) Petite pompe fongale dont l'orifice subdivise le liquide à l'infini, comme une très fine poussière.— E. A. B.

pensables ou du moins infiniment utiles. En général, et à moins que votre fils ne se signale par des dispositions extraordinaires, je vous engage à l'élever pour une profession analogue à la votre, en consultant son inclination ; c'est-à-dire à en faire un ouvrier.

C'est un travers aujourd'hui trop répandu, que de faire quitter à un enfant la charrue, l'établi, la forge, pour le préparer par une éducation coûteuse à une profession libérale.

On exagère à soi-même les inconvénients de la position sociale que l'on occupe, parce qu'on les connaît par expérience ; il n'en est pas de même des autres positions : on n'en aperçoit que les dehors, qui sont toujours brillants ; quant aux inconvénients qu'elles peuvent recéler, on ne les aperçoit pas, ou on n'en apprécie pas la gravité. De là tant de déceptions, châtement d'une tendresse paternelle poussée à l'excès.

"Je voudrais, dit-on, pour mon fils, un état moins dur que le mien."

Vous qui parlez ainsi, êtes-vous bien certain que cet état que vous allez procurer à votre enfant ne sera pas plus dur pour lui que n'est pour vous le votre ? Il ne verra pas les choses des mêmes yeux que vous, il ne sentira pas de même. Ses études vont nécessairement éveiller en lui une ambition qui ne pourra que bien difficilement se satisfaire, et une sensibilité irritable qui lui fera souffrir mille maux dont vous n'avez point d'idée. Je suppose qu'il parvienne à un emploi public ; il vous semble, à vous que le traitement d'un employé constitue une fortune ; mais trop souvent, cet emploi ne donne que le strict nécessaire, et dans certaines conditions de la société, qui n'a que le strict nécessaire est bien pauvre. La pire de toutes les misères est la misère dorée. Votre fils eût été un ouvrier à son aise, indépendant et fier. Vous en aurez fait un "monsieur" gêné, asservi aux caprices de tout le monde. Il eût épousé une femme selon son cœur ; il marchandera un mariage qui le rendra malheureux.

Quelquefois aussi, j'ai peine à le dire, ce fils, devenu un important personnage, ne se tient guère honoré d'appartenir à

un père et à une mère dont la parole et les habitudes contrastant avec celles du monde brillant où il vit, les couvrent, (il se le figure du moins) d'un ridicule qui rejaillit sur lui-même : il en souffre, il en rougit. Voilà des parents bien récompensés de s'être complètement oubliés pour lui !

Il est, je le sais, des exceptions à ce que je viens de dire, des exceptions nombreuses, très nombreuses même ; cependant, j'ai dû donner aux ouvriers un avertissement qui ne sera pas inutile à tous.

C'est à tort qu'on veut dégoûter les enfants des professions manuelles et qu'on leur représente les professions libérales comme donnant plus de richesses et plus de bonheur.

La dignité de l'homme est dans la manière dont il accomplit la tâche, quelle qu'elle soit, qui lui est imposée. Il y a cent fois plus de dignité dans une profession manuelle loyalement exercée que dans les professions libérales telles que certaines gens les exploitent aujourd'hui. Delorme n'était qu'un berger, un gardeur de moutons ; et Napoléon, qui ne prodiguait pas les décorations, a dit : "Delorme est mort trop tôt, j'allais lui donner la croix."

La richesse de l'homme est dans le rapport de ses besoins à ses ressources. Un garçon de charrue qui gagne trois cents piastres, et qui, au bout de l'année, a su en économiser deux cents, est plus riche que tel employé qui reçoit quatre mille piastres et qui, au bout de l'année, n'a pour reliquat que des dettes.

Le bonheur de l'homme est dans le calme de la conscience et dans les saintes joies de la famille ; grâce au ciel, la nature de la profession qu'on exerce n'y entre pour rien.—*Le Franco-Canadien.*

LES FINANCES DU CANADA.

	1891	1892
Douanes.....	\$23,399,300	\$20,501,136
Accise.....	6,914,850	7,922,345
Postes.....	2,515,323	2,653,413
Divers.....	2,063,707	2,251,870
Totaux.....	\$34,893,180	\$33,328,764

On voit que les recettes de la douane

ont diminué de près de trois millions, pendant que celles de l'accise ont augmenté d'un million.

Nous n'avons pas cette année un surplus de trois ou quatre millions, comme nous y étions habitués depuis quelques années; cependant nous avons évité un déficit, et il nous reste un surplus de \$273,459.

Pendant les huit derniers exercices, les dépenses ont été assez uniformément maintenues à trente-six millions, comme on peut le voir par le tableau suivant des dépenses à compte du fonds consolidé :

1884-85.....	\$35,037,060
1885-86.....	30,011,612
1886-87.....	35,657,680
1887-88.....	36,718,494
1888-89.....	36,917,834
1889-90.....	35,994,031
1890-91.....	38,343,567
1891-92.....	36,629,803

L'augmentation que l'on remarque dans l'exercice 1885-86 est due à la rébellion du Nord-Ouest; à part cette exception, l'écart entre les différents exercices ne dépasse pas cinq pour cent.

Sur cette dépense annuelle de trente-six millions, les deux tiers, au moins échappent au contrôle du gouvernement. L'intérêt sur la dette publique s'élève à environ dix millions; le fonds d'amortissement et les subventions aux provinces sont encore des dépenses incontrôlables.

Pendant l'exercice de 1884, les dépenses contrôlables se sont élevées à \$11,294,314; en 1886, elles ont atteint \$14,430,134, grâce au soulèvement du Nord-Ouest; en 1891-92 elles ont été réduites de nouveau à \$11,250,000.

Avec une somme aussi minime à sa disposition, comment se fait-il que le gouvernement puisse dépenser des sommes énormes sur les canaux, les chemins de fer et autres entreprises publiques?

Il faut en chercher le secret dans le fait que le Canada, grâce au crédit dont il jouit sur le marché monétaire d'Angleterre, a pu diminuer l'intérêt sur sa dette. Cela a permis au gouvernement d'augmenter le chiffre de la dette sans en augmenter les charges pour les contribuables. Comme le capital ainsi obtenu

est employé à des travaux productifs, il en résulte que l'opération est très avantageuse pour le pays.

La seule charge nouvelle que cela entraîne, est une légère augmentation du fonds d'amortissement qui sert à l'extinction graduelle de la dette. — *Le Monde.*

LES SAUVAGES DU CANADA.

Le texte français du rapport annuel du département des sauvages pour le dernier exercice vient de nous parvenir. Cette brochure officielle contient plusieurs renseignements intéressants.

D'abord, il y a eu calme plat parmi les tribus sauvages du Canada. "L'Engouement du Messie" a passé inaperçu et les "Danses de l'Esprit" ont disparu des mœurs.

La grande question de l'instruction des enfants sauvages occupe une grande partie du rapport, et on peut juger des résultats obtenus par le tableau suivant :

Nombre d'enfants sauvages en âge de fréquenter les écoles.....	13,420
Nombre d'enfants inscrits comme élèves à 231 écoles de jour.....	6,202
Présence moyenne quotidienne aux écoles de jour.....	3,112
Nombre d'élèves inscrits à 19 écoles industrielles.....	1,045
Présence moyenne quotidienne aux écoles industrielles.....	857
Nombre d'élèves inscrits à 18 pensionnats.....	307
Présence moyenne quotidienne aux pensionnats.....	225

Sous le rapport sanitaire on remarque aussi de grands progrès. La vaccination obligatoire a fait disparaître les épidémies de petite vérole, qui ravageaient si souvent ces tribus. Les autres mesures hygiéniques, telles que la destruction par le feu, tous les printemps, des ordures qui se sont accumulées durant l'hiver autour des habitations, le blanchissage général et l'emploi de quelques autres désinfectants plus puissants, n'ont pas peu contribué à éloigner toutes les maladies, à l'exception de la grippe qui s'est fait sentir chez les sauvages tout comme chez les gens civilisés.

L'obstacle le plus sérieux cependant à l'établissement d'un système complet d'hygiène parmi les sauvages, est encore

à surmonter, et c'est la mauvaise ventilation et l'encombrement des maisons qu'ils habitent. Cependant, sous ce rapport aussi, il y a progrès.

Le sauvage, en général, a une grande disposition à contracter des dettes, et à ne pas les payer, ce en quoi il ressemble à beaucoup de blancs. Il aime aussi à dépenser son argent en colifichets, au lieu de l'employer à l'achat des choses utiles.

C'est donc une loi sage que celle qui défend aux blancs de faire aucun trafic avec les sauvages, sur les réserves, sans une permission du département.

Et celui qui obtient cette permission doit soumettre d'avance la liste des articles qu'il a à vendre ou à échanger, et les prix qu'il en demande.

À l'heure qu'il est, les sauvages des diverses provinces et ceux du district de Keewatin, sont, pour la plupart, capables de subvenir à leurs propres besoins, sans l'aide du gouvernement, si on excepte les malades et les vieillards.

Les plus énergiques, les plus industrieux et ceux qui possèdent le plus de ressources, sont incontestablement les sauvages de la Colombie Anglaise.

S'il faut en croire le rapport du ministre, les sauvages de Québec ne progresseraient pas aussi rapidement que ceux d'Ontario. Pourquoi cela? Le rapport ne le dit pas plus qu'il ne le mentionne les faits sur lesquels il s'appuie pour constater cet état de choses. Il est dit à un certain endroit du rapport que les sauvages ont réussi à vivre pour la plupart sans l'aide du gouvernement pendant la dernière année. Il est possible qu'on soit habitué à Ottawa à juger du degré de civilisation des gens par les sommes qu'ils soutirent au trésor public. C'est pour cette raison que les Anglais considèrent leurs sauvages plus avancés que les nôtres.

La population sauvage du Canada est de 121.638 répartie comme suit :

Ontario.....	17,915
Québec.....	13,361
Nouvelle-Ecosse.....	2,076
Nouveau-Brunswick.....	1,521
Ile du Prince-Edouard.....	314
Manitoba et T. N. O.....	25,195
District de la Rivière à la Paix.....	2,038

District d'Athabaska.....	8,000
District McKenzie.....	7,000
Terre de Rupert d'Est.....	4,016
Labrador.....	1,000
Côte Arctique.....	4,000
Colombie Anglaise.....	35,202

121,638

(Le Monde.)

BIBLIOGRAPHIE.

Publication reçue.

Le *Journal de l'Instruction publique* accuse avec reconnaissance réception de la brochure suivante :

Le choléra, par M. le Dr J.-I. DESROCHES, rédacteur en chef du *Journal d'Hygiène populaire*.—Brochure in 8o de 8 pages.

Bien qu'intéressante par elle-même, cette étude acquiert, dans les circonstances actuelles, un nouveau degré d'intérêt. L'auteur y parle du régime sanitaire du pays, des mesures d'hygiène individuelle, de l'hygiène municipale, de l'assistance publique, de l'hygiène et des sentiments familiaux. Ces différents points, traités par une des plumes les plus autorisées,—renferment des préceptes prophylactiques qui devraient être connus de tout le monde, mais surtout de ceux qui sont chargés de veiller à la conservation de la santé publique.

Nous faisons de ce travail l'extrait suivant :

Mesures d'hygiène individuelle destinées à préserver du Choléra.

L'hygiène individuelle consiste, tout d'abord, dans le calme de l'esprit. Car il est bon de savoir que le choléra n'est pas comme la peste ni la variole; que c'est une maladie dont on peut se préserver facilement, et que sa contagion, en somme, est peu active.

Ce qu'il importe de savoir :

1. C'est dans les selles et les matières vomies du cholérique que se trouvent les germes de la contagion ;
2. L'eau et les matières solides sont les seuls véritables propagateurs du germe cholérique ;
3. L'air est un véhicule possible, mais douteux, du choléra ;
4. On peut facilement se préserver du choléra, par une propreté très grande de la personne et de la maison, une saine nourriture, de l'eau pure, la sobriété, le calme moral ; en évitant les fatigues corporelles et de l'esprit, les refroidissements, les boissons glacées, les écarts de régime en général ; en faisant bien cuire les aliments ;

5. Il faut éviter, surtout en temps de choléra. l'encombrement; faire disparaître et désinfecter les amas d'immondices; surveiller et désinfecter les fosses d'aisances;

6. Il faut faire disparaître les déjections du malade après les avoir désinfectées: laver et passer à l'étau à vapeur sous pression ou à la désinfection au moyen des fumigations au soufre, les linges, vêtements, literie, etc.;

7. L'ébullition détruit les germes contagieux. De là la prudence de faire, en temps d'épidémie cholérique, bouillir l'eau avant de s'en servir comme boisson et pour les usages culinaires;

8. En temps d'épidémie de choléra, il est prudent d'éviter la diarrhée et tout ce qui peut la provoquer. On cherchera le bon air et la lumière solaire; on soignera l'hygiène de la peau, des cheveux et de la bouche; on prendra, toutes les semaines, de grands bains tièdes;

9. Dès les premières atteintes du choléra, il faut se mettre au lit, se faire envelopper de flanelles chaudes ou réchauffer au moyen de bouteilles remplies d'eau bouillante; utiliser les frictions stimulantes.

10. Contre la diarrhée le Conseil d'hygiène de la Seine préconise aujourd'hui les deux médicaments suivants: l'élixir parégorique, à la dose de 30 gouttes toutes les 3 heures, et l'acide lactique sous la forme d'une limonade ainsi formulée:

Acide lactique.....	10 grammes
Sirup de sucre.....	90 —
Alcoolat d'orange ou de citron	2 —
Eau.....	1000 —

A prendre: trois cuillerées à soupe tous les quarts d'heure;

Les symptômes les plus apparents du choléra consistent dans des vomissements nombreux et des selles bilieuses. L'incubation du choléra est de 36 à 56 heures, puis la diarrhée se montre et dure 3 ou 4 jours. La 3e période de la maladie est la période algide, les selles sont aqueuses, incolores, il y a nage des flocons blanchâtres comparables à des grains de riz. Il y a soif ardente, crampes dans les mollets.

Dans les cas dits foudroyants, on voit des malades enlevés en quelques heures. La durée moyenne de la maladie varie entre 48 à 72 heures; exceptionnellement la maladie se prolonge une semaine.

11. Pour combattre les vomissements, à défaut de Meuthol qu'il est difficile de se procurer, la glace en morceaux, les boissons gazeuses, le champagne glacé sont indiqués.

12. Chez les enfants qui sont atteints du choléra, des médecins éminents de Paris louent beaucoup l'emploi de ce mélange: dans un verre d'eau gommeuse très épaisse, mettre un gobelet mesure d'élixir Bravais et dix gouttes de parégorique. On fait prendre tous les quarts d'heure une cuillerée à dessert jusqu'à cessation de la diarrhée et des vomissements.

VARIÉTÉS.

Le recensement des Indes, qu'on vient de terminer, donne à cet immense pays une population de 280 millions d'âmes, ce qui est une augmentation de 11 p. c. sur 1881.

Il y a aujourd'hui dans la province de Québec au moins 900 beurreries et fromageries.

L'exportation du beurre et du fromage en Europe représente une valeur de \$18,000,000.

Le nombre des animaux de ferme dans la province d'Ontario, pour les trois dernières années a été comme suit:

	1891	1890	1889
Chevaux.....	678,459	659,636	560,133
Porcs.....	1,156,316	1,140,599	906,727
Bestiaux.....	1,978,815	1,894,712	1,828,613
Moutons.....	1,693,751	1,339,695	1,868,794
Volailles.....	7,006,090	6,854,864	5,847,444

L'augmentation est constante, on le voit. C'est un exemple que notre province doit suivre.

Notre commerce de pommes ne paraît pas souffrir énormément depuis que le fameux "marché de soixante-cinq millions" lui est fermé. Du moins, les chiffres de notre exportation sont loin d'indiquer une ruine de ce commerce:

Année	Barils	Valeur	Par baril
1887.....	402,141	\$352,890	\$2.17
1888.....	392,312	813,095	2.07
1889.....	771,921	1,528,449	1.99
1890.....	378,435	993,163	2.63
1891.....	415,197	1,390,436	3.35

Les prix, on le voit, vont en augmentant et le marché semble maintenant stable et bien établi.

Un joli succès.—Il y a 277 ans que parut la première partie de l'ingénieur hidalgo *Don Quichotte de la Manche*. Depuis cette date, il a été donné de ce livre 528 éditions espagnoles, 304 anglaises, 179 françaises, 99 italiennes, 84 portugaises, 75 allemandes, 18 suédoises, 8 danoises, 29 en divers dialectes: en tout 1324. Voilà un chiffre qui, pensons-nous, n'a encore été atteint par aucun autre ouvrage.

Conditions d'Abonnement:

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats Unis. Pour la France et les pays de l'union postale six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché: Un Dollar. Chaque numéro se vend séparément 10 cents.

CARON & CIE, Editeurs, 35, rue St-Jacques, Montréal.